

Bell SA  
Rapport annuel

---

16



## **Corporate Governance**

- 2 — Structure du groupe
- 3 — Organigramme
- 4 — Structure du capital et droits des actionnaires
- 5 — Conseil d'administration
- 6 — Membres du conseil d'administration
- 8 — Membres de la direction générale du groupe
- 10 — Organisation interne et réglementation des compétences
- 11 — Instruments d'information et de contrôle
- 13 — Droits de participation des actionnaires
  - Clause de contrôle des changements
  - Organe de révision
- 14 — Politique d'information

## **Rapport de rémunération**

- 15 — Remarques préliminaires
  - Le comité de rémunération
  - Bases et éléments des rémunérations
- 16 — Le conseil d'administration
- 17 — La direction générale du groupe
- 18 — Prêts, crédits et rentes à des membres du conseil d'administration, de la direction générale du groupe et à leurs proches
  - Rémunérations en 2016
- 19 — Rapport de l'organe de révision sur la rémunération

## **Comptes annuels**

- 21 — Groupe Bell
- 47 — Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés
- 52 — Bell SA
- 55 — Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels
  
- 60 — Contacts / Impressum

Le Rapport de gestion 2016 se compose de la partie Rapport annuel 2016 et du Profil de l'entreprise 2016. Ces deux parties sont disponibles sous forme de publications séparées et peuvent également être téléchargées sur [www.bellfoodgroup.com](http://www.bellfoodgroup.com).

# Corporate Governance

Bell SA se réfère aux recommandations du « Swiss Code of Best Practice » d'économiesuisse et applique la directive en matière d'informations relatives à la gouvernance d'entreprise (Directive Corporate Governance, DCG) de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange. Les disciplines et règles de Bell SA dans ce domaine sont ancrées dans la loi, dans les statuts ainsi que dans le règlement d'organisation et d'entreprise. Les statuts, ainsi que le règlement d'organisation et d'entreprise, sont régulièrement vérifiés par le conseil d'administration et adaptés aux exigences.

## Structure du groupe

Bell SA est la maison mère de groupe Bell dont le siège est en Suisse, à Bâle, et qui est cotée à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange. Groupe Bell ne détient pas de participations à des sociétés cotées ni de participations croisées. La récapitulation des participations est publiée à la page 44 du rapport annuel.

L'actionnaire principal est le Groupe Coop Société Coopérative, Bâle, qui détient une participation d'environ 66 %. La coopération remonte à 1913, lorsque l'ancienne société anonyme Samuel Bell Söhne s'est alliée à la fédération des sociétés de consommation (Verband Schweizerischer Konsumvereine), devenue Coop par la suite. Coop a effectué des introductions en bourse de 20 % des actions en 1995, suivie d'une deuxième tranche de 20 % en 1997. Depuis 1997, il y a eu diverses cessions et acquisitions.

Les principales raisons à l'origine de l'entrée en bourse sont d'une part l'accès à un marché des capitaux plus étendu et d'autre part, la volonté de tenir compte du large cercle de clients du groupe Bell.

## Actionariat et principaux actionnaires

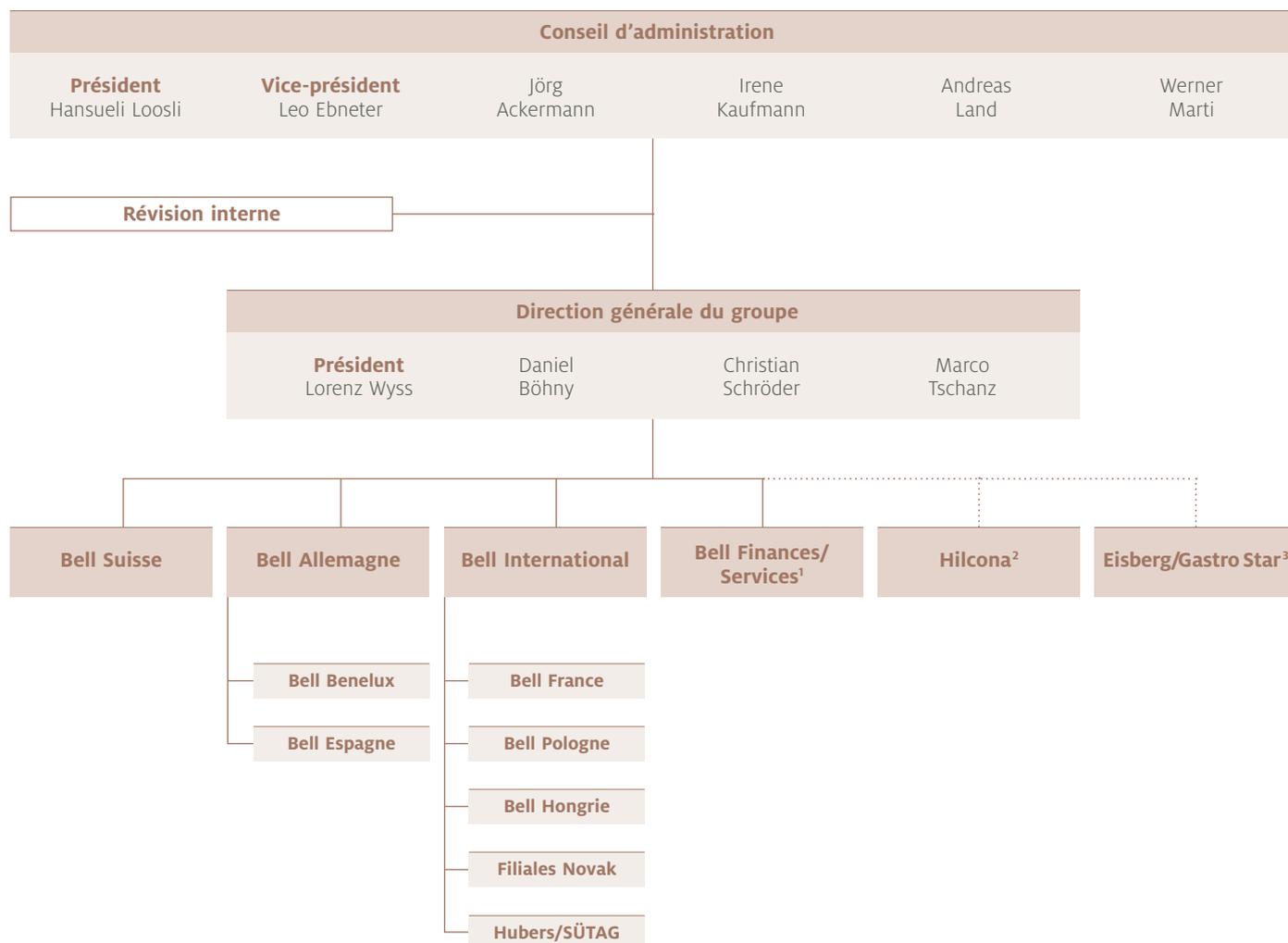
Au 31.12.2016, Bell SA comptait 4'425 actionnaires inscrits, dont 4'121 personnes physiques et 304 personnes morales. Le volume d'actions non enregistrées représente 10,69 %.

Au 31.12.2016, les actionnaires majeurs ci-après détenaient une participation d'au moins 3 % du capital social :

	Part
Groupe Coop Société Coopérative, Bâle	66,29 %

Au cours de l'exercice considéré, aucune déclaration dans le sens de l'art. 120 de la Loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF) n'est parvenue à la société de la part d'actionnaires ou de groupes d'actionnaires majeurs.

## Organigramme



1 La division Finances/Services de Bell agit sur l'ensemble du groupe.

2 Hilcona rapporte à son propre conseil d'administration.

3 Eisberg/Gastro Star rapporte à son propre conseil d'administration.

## Structure du capital et droits des actionnaires

### Structure du capital

Le capital-actions de la société est entièrement libéré et s'élève à CHF 2'000'000. Suite au fractionnement d'actions dans un rapport de 1 à 10 approuvé par l'assemblée générale en date du 19 avril 2016, il existe 4'000'000 d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0,50 chacune. La société n'a pas de prêts convertibles, d'options ou de bons de jouissance en cours.

La société n'a ni capital autorisé ni capital conditionnel.

Des détails complémentaires relatifs à la structure du capital et à l'action sont présentés à la page 46.

### Restriction en matière de transfert et inscriptions de nominés

Le transfert d'actions nominatives en propriété ou de leur usufruit nécessite l'approbation du conseil d'administration, qui peut déléguer ses pouvoirs en totalité ou en partie. Toute personne souhaitant se faire inscrire au registre des actionnaires est tenue de déclarer qu'elle a acquis les actions en son nom et pour son propre compte. L'inscription d'un actionnaire au registre ne peut être refusée que pour justes motifs et si un actionnaire détient, directement ou indirectement, plus de 5% du capital social.

---

Les statuts de Bell SA peuvent également être consultés sur son site Internet, rubrique

[www.bellfoodgroup.com/statutes-fr](http://www.bellfoodgroup.com/statutes-fr).

Le règlement d'organisation et d'entreprise est à disposition sur

[www.bellfoodgroup.com/organisation-fr](http://www.bellfoodgroup.com/organisation-fr).

Sauf mention contraire, les indications sont au 31.12.2016.

## Conseil d'administration

### Election et durée de fonction

L'assemblée générale élit individuellement les membres du conseil d'administration, le président de celui-ci et les membres du comité de rémunération pour un mandat d'un an jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire. La nomination des membres du conseil d'administration et du comité de rémunération s'effectue sur recommandation du président. Conformément aux statuts, le conseil d'administration se compose d'au moins trois membres, le comité de rémunération d'au moins deux. Ceux-ci peuvent être réélus.

Les membres du conseil d'administration ayant atteint l'âge de 65 ans révolus quittent cet organe à la prochaine assemblée générale ordinaire.

### Composition du conseil d'administration

au 31.12.2016

	Président du conseil d'administration	Membre du conseil d'administration	Comité de rémunération	Election AG 2016
Hansueli Loosli	depuis 2009	–	–	jusqu'à l'AG 2017
Leo Ebnetter	–	depuis 2012	Membre	jusqu'à l'AG 2017
Jörg Ackermann	2001 – 2009	depuis 2000	–	jusqu'à l'AG 2017
Irene Kaufmann	–	depuis 2009	–	jusqu'à l'AG 2017
Andreas Land	–	depuis 2013	Président	jusqu'à l'AG 2017
Werner Marti	–	depuis 2009	–	jusqu'à l'AG 2017

Au cours de l'exercice considéré, le conseil d'administration comptait six membres. Aucun membre n'exerce des fonctions exécutives au sein du groupe Bell ou n'en exerçait au cours des trois années ayant précédé la période considérée. Les membres du conseil d'administration n'entretiennent pas d'étroites relations d'affaires avec Bell SA ou le groupe Bell. Le Groupe Coop Société Coopérative détient la majorité du capital et des voix de Bell SA et se trouve représenté au sein de son conseil d'administration. Des relations de client et de fournisseur existent entre le Groupe Coop Société Coopérative et Bell SA.

Leo Ebnetter a annoncé sa démission pour la fin de la période de fonction en cours. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 11 avril 2017 d'élire Reto Conrad comme nouveau membre du conseil d'administration.

### Autres activités des organes suprêmes de direction et d'administration

Les membres du conseil d'administration ne peuvent, en dehors de Bell SA, siéger dans plus de douze organes suprêmes de direction et d'administration d'entités juridiques, dont trois au maximum cotées en bourse, obligatoirement inscrites au registre du commerce ou dans un registre étranger équivalent. Ne sont prises en compte que les activités dans des sociétés qui ne contrôlent pas Bell SA ni ne sont contrôlées par elle. Des mandats au sein de différentes sociétés d'un seul et même groupe sont considérés comme un seul mandat.

> suite page 10

## Membres du conseil d'administration



### Hansueli Loosli

1955, nationalité suisse  
Président du conseil d'administration

Expert fédéral diplômé  
Expert-comptable et contrôleur de gestion  
Président du conseil d'administration du  
groupe Coop Société Coopérative ; depuis 2011

#### Autres mandats d'administrateur

- Coop Mineraloel AG, Allschwil ; président
- Eisberg Holding AG, Dänikon
- Gastro Star AG, Dällikon
- Hilcona Aktiengesellschaft, Schaan, Liechtenstein
- Swisscom SA, Berne ; président
- Transgourmet Holding AG, Bâle ; président

#### Autres fonctions et charges

- Deichmann SE, Essen, Allemagne ;  
comité consultatif
- Comité directeur d'economiesuisse

#### Parcours professionnel

- Président de la direction générale ;  
Coop Société coopérative, Bâle ; 2001 – 2011
- Président de la direction générale et  
de la direction du groupe ; Coop Suisse,  
Bâle ; 1997 – 2000
- Directeur général ; Coop Zurich,  
Zurich ; 1992 – 1997
- Directeur Achats non-alimentaire ;  
Coop Suisse, Wangen ; 1992 – 1996
- Dernière fonction : directeur général ;  
Waro AG, Volketswil ; 1985 – 1992
- Contrôleur, directeur adjoint, Directeur ;  
Mövenpick Produktions AG, Adliswil ; 1982 – 1985
- Responsable du service fiduciaire ; BBC AG,  
Baden ; 1979 – 1982



### Leo Ebnetter

1954, nationalité suisse  
Vice-président du conseil d'administration  
Membre du comité de rémunération

Diplôme de commerce  
Responsable de la direction 4 logistique,  
membre de la direction générale ;  
Coop Société Coopérative, Bâle ; depuis 2007

#### Autres mandats d'administrateur

- railCare AG, Härkingen ; président
- Kühlhaus Neuhof AG, Gossau

#### Autres fonctions et charges

- Aucune

#### Parcours professionnel

- Responsable logistique région Suisse  
orientale/Tessin ; Coop Société Coopérative,  
Gossau ; 2000 – 2007
- Responsable adjoint Coop Suisse orientale  
et responsable achats, production, logistique  
et informatique ; Coop Suisse orientale,  
Gossau ; 1990 – 2000
- Responsable achats secteur alimentaire,  
production, logistique ; Coop Suisse orientale,  
Gossau ; 1987 – 1990
- Responsable logistique centrale de distribution  
Gossau ; Coop Suisse orientale,  
Gossau ; 1985 – 1987
- Responsable logistique marchandises générales  
et responsable transports ; Coop Suisse orientale,  
Gossau ; 1981 – 1985



### Jörg Ackermann

1958, nationalité suisse  
Membre du conseil d'administration

Economiste d'entreprise dipl. (HES)  
Mandats de PDG de Coop Société Coopérative ;  
depuis 2008

#### Autres mandats d'administrateur

- COOP-ITS-TRAVEL AG, Wollerau
- Parrainage Coop pour les régions  
de montagne, Bâle
- Dipl. Ing. Fust SA, Oberbüren
- HiCoPain AG, Dagmersellen

#### Autres fonctions et charges

- Association GS1 Suisse, Berne
- H2 Energy AG, Zurich

#### Parcours professionnel

- Vice-président de la direction générale ;  
responsable de la direction Logistique/  
Informatique/Production ;  
Coop Société Coopérative, Bâle ; 2004 – 2008
- Membre de la direction générale ; responsable  
de la direction Informatique/Production ;  
Coop Société Coopérative, Bâle ; 2001 – 2003
- Membre de la direction générale ; responsable  
de la direction Informatique/Production,  
Coop Suisse, Bâle ; 1998 – 2001
- Responsable du développement d'entreprise ;  
Coop Suisse, Bâle ; 1997
- Fonctions dirigeantes chez Coop Winterthur,  
Winterthur :
  - Directeur adjoint, 1995 – 1996 ;
  - Responsable du secteur Marketing,  
membre de la direction générale, 1992 – 1994 ;
  - Responsable du secteur Marketing produits  
et logistique, membre de la direction :  
1989 - 1991 ;
  - Assistant du responsable du secteur Marketing  
clients ; 1984 - 1988



### Irene Kaufmann

1955, nationalité suisse  
Membre du conseil d'administration

Docteurat en économie publique  
Vice-présidente du conseil d'administration  
du Groupe Coop Société Coopérative;  
depuis 2011

#### Autres mandats d'administrateur

- Coop Mineraloel AG, Allschwil
- Parrainage Coop pour les régions de montagne, Bâle; présidente
- Dipl. Ing. Fust SA, Oberbüren
- HWZ Hochschule für Wirtschaft Zürich, Zurich
- Mobilière Suisse Société Coopérative, Berne
- Mobilière Suisse Holding SA, Berne
- Transgourmet Holding AG, Bâle

#### Autres fonctions et charges

- CPV/CAP Caisse de pension Coop, Bâle; présidente du conseil de fondation
- ETH Zürich Foundation, Zurich; membre du conseil de fondation
- Juventus-Schulen Zürich, Zurich; présidente du conseil de fondation

#### Parcours professionnel

- Présidente du conseil d'administration de Coop Genossenschaft; 2009 – 2011
- Vice-présidente du conseil d'administration; Coop Genossenschaft, Bâle; 2000 – 2009
- Direction de projets de consultation auprès d'administrations publiques et d'entreprises, principalement dans les domaines des finances et de l'organisation; Nabholz Beratung, Zurich; 1985 – 2008
- Mandats de révision et conseil auprès de sociétés du secteur privé pour le compte de Dr. Nabholz Treuhand AG, Zurich; 1980 – 2002



### Andreas Land

1956, nationalité allemande  
Membre du conseil d'administration  
Président du comité de rémunération

Economiste d'entreprise dipl. (HES)  
Associé et directeur général de Griesson –  
de Beukelaer GmbH & Co. KG; depuis 1997

#### Autres mandats d'administrateur

- Aucun

#### Autres fonctions et charges

- Aucune

#### Parcours professionnel

- CEO de Danone Biscuits Nord; groupe Danone; Heerentals, Belgique; 1992 – 1997
- Directeur de Bongrain Allemagne, Wiesbaden, Allemagne; 1989 – 1992
- Diverses fonctions chez Effem GmbH, Verden, Allemagne; 1979 – 1989



### Werner Marti

1957, nationalité suisse  
Membre du conseil d'administration

Avocat  
Etude d'avocats;  
depuis 1988

#### Autres mandats d'administrateur

- Alp Transit Gotthard SA, Lucerne; président
- Billag SA, Fribourg; président
- Autres mandats d'administrateur dans différentes PME

#### Autres fonctions et charges

- Aucune

#### Parcours professionnel

- Propre étude d'avocats à Glaris; depuis 1988
- Conseiller national du canton de Glaris; 1991 – 2008; A ce titre, membre de la commission des finances (président 2004/2005), de la commission de la communication, des transports et des télécommunications, ainsi que de diverses commissions ad hoc
- Surveillant des prix; 1996 – 2004
- Conseiller d'Etat du canton de Glaris, responsable de la direction de l'Intérieur (direction de l'économie publique); 1990 – 1998
- Collaborateur/associé dans une étude d'avocats; 1983 – 1987

## Membres de la direction générale du groupe

### Direction du groupe

#### Composition de la direction générale du groupe

La direction générale du groupe se compose du président de la direction générale ainsi que des responsables des divisions Bell International, Bell Allemagne et Bell Finances/Services.

Membre de la direction générale du groupe	depuis
Lorenz Wyss	2011
Daniel Böhny	2015
Christian Schröder	2012
Marco Tschanz	2015

#### Autres activités des organes suprêmes de direction et d'administration

Les membres de la direction générale du groupe ne peuvent, conformément aux statuts, siéger au sein d'organes suprêmes de direction ou d'administration de plus de deux entités juridiques, obligatoirement inscrites au registre du commerce ou dans un registre étranger équivalent. Ne sont prises en compte que les activités dans des sociétés qui ne sont pas contrôlées par Bell SA et que celles-ci ne contrôlent pas. Les mandats dans différentes sociétés d'un même groupe sont considérés comme un seul mandat. Les mandats exercés sur ordre de la société ne sont pas soumis à la limitation énoncée.



#### Lorenz Wyss

1959, nationalité suisse  
Boucher ; diplôme de commerce,  
diplôme d'Etat en technologie bouchère,  
Master of Business Administration ZFH

Président de la direction générale du groupe (CEO) ; responsable de la division Bell Suisse ; chez Bell depuis 2011, à cette fonction depuis 2011

#### Mandats de conseil d'administration

- Centravo Holding AG, Zurich
- Eisberg Holding AG, Dänikon ; président
- Gastro Star AG, Dällikon ; président
- GVFI Internationale SA, Bâle
- Hilcona Aktiengesellschaft, Schaan, Liechtenstein ; président
- Coopérative Proviande, Berne

#### Parcours professionnel

- Fonctions dirigeantes chez Coop Société Coopérative, Bâle :
  - Responsable Category Management produits frais/Gastronomie ; 2008 – 2011
  - Responsable en Approvisionnement/ Disposition Food ; 2004 – 2008
  - Responsable Pool d'achat produits frais ; 1998 – 2004
  - Responsable de groupe de marché Viande/ Traiteur et de produits surgelés ; 1995 – 1998
- Fonctions dirigeantes chez Gehrig SA, Klus :
  - responsable Vente/Entreprise (directeur adjoint) ; 1992 – 1995
  - Directeur technique ; 1987 - 1991
  - Chef d'exploitation/chef du personnel ; 1983 – 1984
- Responsable de division Jenzer AG, Arlesheim ; 1978 – 1981



### Daniel Böhny

1961, double nationalité suisse et italienne  
Economiste d'entreprise

Responsable de la division Bell International  
Membre de la direction générale du groupe ;  
chez Bell de 2004 à 2008 puis depuis 2015 ;  
à cette fonction depuis 2015

#### Mandats de conseil d'administration

- Aucun

#### Parcours professionnel

- Co-président de la direction de Transgourmet Suisse SA, Bâle ; 2013 – 2015
- Président de la direction de Howeg Transgourmet Suisse SA, Winterthur ; 2009 – 2013
- Responsable division Volaille et membre de la direction de Bell Suisse SA, Bâle ; 2004 – 2008
- Fonction dirigeante chez Autogrill Suisse SA, Zurich, et Autogrill SAS, Mulhouse, France ; 2002 – 2004
- Fonctions dirigeantes chez Flughafen-Restaurant AG, Kloten ; 1997 – 2002 :
  - Chief Executive Officer ; 2001 – 2002
  - Chief Operating Officer ; 1999 – 2001
  - Chief Financial Officer ; 1997 – 1999
- Chief Financial Officer/Chief Operating Officer, groupe Koelliker, Oerlikon ; 1990 – 1996



### Christian Schröder

1971, nationalité allemande  
Employé de commerce

Responsable de la division Bell Allemagne  
Membre de la direction générale du groupe ;  
chez Bell depuis 2009 ; à cette fonction  
depuis 2012

#### Mandats de conseil d'administration

- Aucun

#### Parcours professionnel

- Directeur Distribution/Marketing chez Abraham Schinken GmbH, Allemagne ; 2011 – 2012
- Directeur Distribution/Marketing chez Abraham GmbH, Allemagne ; 2007 – 2011
- Fonctions dirigeantes au sein du groupe d'entreprises Reinert, Versmold, Allemagne :
  - Schinken-Einhaus GmbH (Friesoythe/Brunsbek/Lörrach) : directeur ; 2002 – 2007
  - Orig. Holst. Katenschinken GmbH : directeur ; 2000 – 2001
- Associé gérant H. & C. Schröder Schinkenveredelung GmbH ; 1994 – 1999



### Marco Tschanz

1975, nationalité suisse  
Dipl. féd. en gestion d'entreprise HE,  
Rochester-Berne Executive MBA

Responsable division Bell Finances/Services (CFO) ; Membre de la direction générale du groupe ; chez Bell depuis 2014 ; à cette fonction depuis 2015

#### Mandats de conseil d'administration

- Eisberg Holding AG, Dänikon
- Gastro Star AG, Dällikon
- Hilcona Aktiengesellschaft, Schaan, Liechtenstein

#### Autres fonctions et charges

- CPV/CAP Caisse de pension Coop, Bâle ; Membre du conseil de fondation et président du comité de placement

#### Parcours professionnel

- Fonctions dirigeantes chez Swisscom :
  - Head of Cloud Program Swisscom ; 2014
  - Responsable des finances Swisscom Suisse ; 2013 – 2014
  - Responsable du controlling/CFO réseau/IT et Wholesale ; 2009 – 2013
  - Responsable du controlling/CFO clientèle privée ; 2007 – 2009
  - Responsable du controlling/CFO PME ; 2006 – 2007
- Diverses fonctions dirigeantes dans le domaine financier ; 2000 – 2006
- Activité de révision/contrôle de projets dans diverses entreprises ; 1998 – 1999
- Responsable du personnel et des finances Marex AG, Bienne ; 1995 – 1997

## Organisation interne et réglementation des compétences

Le conseil d'administration de Bell SA détermine les directives stratégiques, donne les instructions qui s'imposent et supervise les activités générales du groupe, alors que la direction générale du groupe est responsable des activités opérationnelles. Le conseil d'administration surveille les plans fondamentaux de l'entreprise, en particulier les planifications annuelles et pluriannuelles, les projets d'investissement ainsi que les objectifs de l'entreprise. Il identifie les opportunités et les risques et initie les mesures requises. Un règlement détaillé d'organisation et d'entreprise fixe les compétences et responsabilités du conseil d'administration et de la direction générale du groupe. Celui-ci peut en partie être consulté sur le site internet de Bell, à l'adresse [www.bellfoodgroup.com/organisation-fr](http://www.bellfoodgroup.com/organisation-fr).

Outre les responsabilités et compétences intransmissibles, le conseil d'administration se prononce notamment sur les fusions, litiges juridiques, contrats d'une importance particulière, sur les projets d'investissement de plus de CHF 5 millions ainsi que sur l'achat et la vente de sociétés et biens immobiliers. Il décide de l'organisation du groupe et nomme, licencie et supervise les personnes chargées de la direction opérationnelle. Il définit la politique du groupe en matière de rémunération ainsi que dans les domaines social, des investissements et placements, et contrôle son application. Par ailleurs, il se prononce sur la représentation au sein de communautés d'intérêt et associations, ainsi que sur l'octroi de prêts de plus de CHF 100'000 à des tiers et, d'une manière générale, sur les cautions.

Au sein de groupe Bell, les recommandations figurant dans les directives d'économiesuisse en ce qui concerne la fonction et les tâches des différents organes, à l'exception du comité de rémunération, sont assumées par le conseil d'administration. Cette pratique se justifie tant par la structure d'une organisation maîtrisable qu'en tenant compte des rapports de majorité parmi les actionnaires.

Les explications relatives au comité de rémunération sont fournies en page 15 du rapport de rémunération.

Le conseil d'administration se réunit généralement au moins sept fois par an, à un rythme bimestriel. Les réunions durent d'ordinaire entre quatre et six heures. En outre, une ou deux réunion(s) exceptionnelle(s) consacrée(s) à des activités stratégiques et opérations de grande envergure a/ont lieu chaque année. Le président de la direction générale du groupe ainsi que le responsable de la division Finances/Services de Bell y participent. Aucun consultant externe n'a été sollicité au cours de l'exercice considéré.

En 2016, le conseil d'administration a tenu sept réunions ordinaires et une réunion constitutive. Par ailleurs, le conseil d'administration s'est rendu auprès de sites de groupe Bell à l'étranger au cours d'un voyage de deux jours. Le quota de présence était de 98 %, assemblée générale comprise.

En plus des affaires courantes, le conseil d'administration a plus particulièrement approfondi les thèmes et projets suivants :

- Acquisition et intégration de Hubers/SÜTAG, du groupe Eisberg ainsi que de Cher-Mignon SA et Geiser AG
- Construction et transformation de sites en Suisse dans le cadre du projet Opera (horizon de planification jusqu'en 2025), nouvelle construction en Espagne
- Plan de mesures pour la division Bell International et plus particulièrement pour la France et la République tchèque
- Approbation de la stratégie d'approvisionnement
- Révision de la stratégie informatique

Des informations plus détaillées sur ces thèmes et projets sont fournies en différents passages de ce rapport de gestion.

## Instruments d'information et de contrôle

La direction générale du groupe informe régulièrement le conseil d'administration de la marche des affaires. Le président du conseil d'administration entretient des contacts réguliers avec la direction générale du groupe et rencontre d'ordinaire le président de la direction générale du groupe (CEO) une fois par mois en réunion de travail.

Le responsable de la division Bell Finances/Services rédige mensuellement un rapport de gestion de la direction (MIS) ainsi qu'un rapport sur le résultat global et par division, les chiffres clés et des analyses. Les informations financières constituent toujours un élément central des réunions du conseil d'administration. Tout écart fait l'objet d'une discussion et des mesures sont initiées.

### Système de contrôle interne

Sur la base du COSO-Framework ([www.coso.org](http://www.coso.org)) reconnu à l'échelle internationale, Bell met en œuvre un système de contrôle interne (SCI) qui fait partie intégrante de l'assurance qualité (AQ). L'attention se porte principalement sur la sécurité financière des processus, du fait que des thèmes tels que la sécurité des produits, l'assurance qualité et la traçabilité sont déjà pris en compte à travers divers standards (IFS, etc.). En plus de la protection de l'entreprise face à des actes délictueux ou négligents, la sauvegarde de son patrimoine constitue un enjeu prioritaire dans le cadre des processus de travail. Des évaluations institutionnalisées mesurent la qualité du système de contrôle interne. Les résultats de ces évaluations font l'objet d'un rapport annuel.

### Révision interne

Parallèlement au service de révision statutaire, la Révision interne contrôle par ordre du conseil d'administration, en tant qu'instance indépendante, le respect des directives et règlements, l'adéquation des instruments de contrôle et de l'organisation de la structure et des processus, ainsi que l'efficacité du système de contrôle interne. Elle accompagne par des contrôles et des conseils la mise en place ou le remaniement de processus d'exploitation existants et soutient la direction générale du groupe dans l'atteinte de ses objectifs en mettant en évidence des propositions d'amélioration des processus d'exploitation. Dans ce contexte, la Révision interne suit un principe de contrôle orienté vers le risque. Les constatations sont documentées et communiquées au président du conseil d'administration. La réalisation des mesures est surveillée.

La Révision interne coordonne ses activités de contrôle et procède à un échange d'informations approfondi avec la Révision externe.

### Conformité (Compliance)

Bell SA considère une intégrité globale et le respect des lois comme des fondements de sa culture d'entreprise. Le management ne tolère aucune corruption ni infraction au droit de la concurrence. Un système de conformité central, applicable à l'ensemble du groupe, a été introduit en vue de prévenir, d'identifier et de réagir. Dans ce domaine, l'accent est mis sur le thème des règles antitrust. Groupe Bell se concentre à cet égard sur les mesures préventives. C'est ainsi que les collaborateurs de tous les niveaux concernés suivent chaque année de nouvelles formations. Cette manière de procéder permet également de renforcer la compréhension du personnel face aux questions liées à la conformité. Les informations transmises et le travail de sensibilisation visent à éliminer d'emblée les risques d'erreurs de comportement. Par le biais d'un dialogue permanent, le thème de l'intégrité est constamment présent.

Un code de conduite valable pour l'ensemble de groupe Bell a été approuvé pour la première fois en février 2015. Ce cadre de référence réunit de nombreuses directives existantes et décrit des règles d'intégrité à observer dans les rapports tant sur le plan interne qu'avec les partenaires commerciaux. Ce code de conduite peut être téléchargé sur le site internet de Bell, à l'adresse [www.bellfoodgroup.com/code-fr](http://www.bellfoodgroup.com/code-fr).

### **Gestion des risques**

Bell pratique depuis 2009 un système structuré de gestion des risques. En tant qu'entreprise du secteur alimentaire, la situation des risques peut globalement être considérée comme stable, même si sur le plan international, le groupe Bell dépend un peu plus du contexte conjoncturel qu'en Suisse. Dans le cadre de la gestion des risques, le conseil d'administration, la direction générale et les directions des différents pays procèdent une fois par an à une évaluation des risques majeurs.

D'une façon générale, nous entendons par « risques » des événements ou agissements potentiels qui seraient susceptibles de nous éloigner des objectifs définis ou de mettre en péril la concrétisation de la stratégie. Les écarts positifs sont considérés comme des opportunités et les écarts négatifs comme des risques. Le processus stratégique tient compte des opportunités, alors que tout écart négatif est traité dans le cadre de la gestion des risques. Ces risques potentiels font l'objet d'une analyse quant à la probabilité qu'ils se réalisent et aux répercussions quantitatives le cas échéant.

Les risques potentiels sont intégralement recensés tous les trois ans ; ceux concernant directement le groupe Bell sont identifiés et des mesures définies, dans toute la mesure du possible, afin de réduire la probabilité de survenue et/ou les conséquences potentielles. Un responsable est désigné pour chaque mesure. Entre ces recensements trisannuels, le conseil d'administration et la direction générale du groupe surveillent l'avancement des mesures et procèdent à une évaluation de la situation actuelle. Dans le cadre du processus de gestion des risques de Bell, ceux dont les conséquences sont susceptibles de dépasser le seuil de CHF 5 millions sur trois ans (CHF 1 million pour Bell International) au niveau EBIT sont traités activement. Des dispositifs et mesures sont initiés, autant que faire se peut, pour les risques entièrement ou partiellement extérieurs au champ d'influence du groupe.

Une évaluation des risques de gestion (Risk Management Controlling) a été effectuée au sein de Bell Suisse SA en 2016. Pour la direction, les risques majeurs se situent notamment dans les domaines de hausses soudaines et importantes des prix des matières premières, de décisions relatives à la politique agricole et d'épidémies.

Les risques inhérents aux marchés financiers se limitent à l'exposition aux monnaies étrangères, en particulier dans la zone euro. Toutefois, ceux-ci ne dépassent pas le seuil qui en ferait des risques majeurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'appréciation des risques aux pages 28, 29 et 43 de ce rapport annuel ainsi qu'aux pages 33 et 34 du profil de l'entreprise.

## Droits de participation des actionnaires

Chaque action donne droit à une voix, le droit de vote étant suspendu pour les actions propres de Bell SA.

Conformément aux statuts (art. 12) et au Code des obligations (art. 689), tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. La représentation peut également être assurée par le représentant indépendant désigné chaque année par l'assemblée générale. Celui-ci exerce les droits de vote qui lui sont transférés par les actionnaires en se conformant à leurs instructions. S'il n'a pas reçu de directives, il s'abstient de voter. Les procurations et instructions au représentant indépendant peuvent également être transmises par voie électronique.

Les actionnaires qui représentent seuls ou à plusieurs une valeur nominale de 10 % du capital-actions peuvent demander l'inscription à l'ordre du jour d'un objet de délibération. La mise à l'ordre du jour doit être demandée par écrit au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée générale avec indication de l'objet de délibération et des propositions.

D'autres droits d'intervention sont réglés dans les statuts de Bell SA. Ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet de Bell, à l'adresse [www.bellfoodgroup.com/statutes-fr](http://www.bellfoodgroup.com/statutes-fr). Faute d'une réglementation par les statuts, le Code suisse des obligations est applicable.

1'100 actionnaires au total ont participé à l'assemblée générale 2016. En comptant celles exprimées par le représentant indépendant, 287'950 voix ou 72,0 % du capital social étaient représentés à l'assemblée générale. Le procès-verbal ainsi que les résultats de votes à l'assemblée générale peuvent être consultés sur le site internet de Bell à l'adresse [www.bellfoodgroup.com/assembly-fr](http://www.bellfoodgroup.com/assembly-fr).

La date d'inscription au registre des actionnaires pour participer à l'assemblée générale est annoncée sur le site internet de Bell, à l'adresse [www.bellfoodgroup.com/agenda-fr](http://www.bellfoodgroup.com/agenda-fr).

L'actionnaire n'a pas droit à l'impression et à la délivrance d'actes pour actions nominatives.

## Clause de contrôle des changements

Pas de restrictions ou réglementations statutaires

## Organe de révision

Organe de révision	PricewaterhouseCoopers ; depuis 1998
Réviseur principal	Gerd Tritschler, réviseur principal depuis 2013
Durée du mandat	L'organe de révision est élu chaque année.

Le conseil d'administration supervise les révisions externes. Trois fois par an, l'organe de révision informe le président du conseil d'administration des constatations faites lors de la vérification des comptes. En outre, il en informe une fois par an l'ensemble du conseil d'administration.

La supervision de l'organe de révision s'effectue sur la base de critères d'évaluation précis par le président du conseil d'administration, le président de la direction générale du groupe et le responsable de la division Bell Finances/Services. L'attention se porte principalement sur la qualification professionnelle, la capacité de s'imposer, l'indépendance ainsi que sur les relations entretenues avec les équipes d'experts de nos services internes. Par ailleurs, des réflexions externes interviennent également dans l'évaluation. L'organe de révision est élu annuellement par l'assemblée générale.

L'activité de révision de la Révision externe englobe les obligations légales et statutaires, y compris l'évaluation de l'existence du SCI.

### Honoraires de révision et autres

en milliers de CHF	2016	2015
Services de révision	1 258	1 146
Conseils fiscaux	82	9
Conseils juridiques	440	139
<b>Total</b>	<b>1 780</b>	<b>1 294</b>

### Politique d'information

Bell publie chaque année son rapport annuel en février, avec l'ensemble des résultats de l'exercice précédent, ainsi qu'un rapport semestriel en août présentant les résultats du premier semestre de l'année en cours. Ces deux rapports résument les informations sur la marche des affaires et les résultats du groupe Bell. Les développements actuels sont par ailleurs annoncés par le biais de communiqués de presse et du site internet de l'entreprise.

Le site internet de Bell comprend des archives permettant de consulter les rapports annuels, semestriels et des communiqués de presse ad hoc.

Rapports annuels et semestriels : [www.bellfoodgroup.com/report-fr](http://www.bellfoodgroup.com/report-fr)  
 Communiqués de presse : [www.bellfoodgroup.com/mediarelease-fr](http://www.bellfoodgroup.com/mediarelease-fr)  
 Code de conduite : [www.bellfoodgroup.com/code-fr](http://www.bellfoodgroup.com/code-fr)  
 Inscription dans la liste  
 des destinataires des  
 communiqués de presse : [www.bellfoodgroup.com/maillinglist-fr](http://www.bellfoodgroup.com/maillinglist-fr)

### Dates importantes

Bouclé annuel	31 décembre
Assemblée générale de Bell SA	11 avril 2017
Publication des résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2017	17 août 2017
Publication du résultat 2017	février 2018

D'autres dates sont publiées sur le site internet de Bell, à l'adresse [www.bellfoodgroup.com/agenda-fr](http://www.bellfoodgroup.com/agenda-fr).

### Contacts

Les interlocuteurs et possibilités de prise de contact pour des informations complémentaires sur le groupe Bell sont indiqués à la page 60 du présent rapport annuel ainsi que sur le site internet.

Corporate Communication : [www.bellfoodgroup.com/contact-fr](http://www.bellfoodgroup.com/contact-fr)  
 Registre des actions : [www.bellfoodgroup.com/shareregistry-fr](http://www.bellfoodgroup.com/shareregistry-fr)

# Rapport de rémunération

## Remarques préliminaires

Le rapport de rémunération expose les compétences décisionnelles ainsi que les éléments composant la rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale du groupe et fournit des informations sur leurs rapports de participation au capital de Bell SA.

Ce rapport répond aux dispositions de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) ainsi qu'aux dispositions correspondantes du Code suisse des obligations. Il applique pour l'essentiel les recommandations du « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance » d'economiesuisse ainsi que la directive en matière d'informations relatives à la gouvernance d'entreprise (Directive Corporate Governance, DCG) de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange, en tenant compte des statuts, du règlement d'organisation et d'entreprise ainsi que du règlement du comité de rémunération de Bell SA.

Statuts

[www.bellfoodgroup.com/statutes-fr](http://www.bellfoodgroup.com/statutes-fr)

Règlement d'organisation et d'entreprise

[www.bellfoodgroup.com/organisation-fr](http://www.bellfoodgroup.com/organisation-fr)

Sans autre mention particulière, le rapport de rémunération se réfère à l'exercice 2016. Les rémunérations sont comptabilisées selon le principe de délimitation.

## Le comité de rémunération

L'assemblée générale élit les membres du comité de rémunération séparément. Seuls les membres du conseil d'administration sont éligibles.

Le comité de rémunération se compose d'au moins deux membres. Les représentants du comité de rémunération ne perçoivent pas d'indemnité séparée, celle-ci étant comprise dans les honoraires normaux d'administrateur.

Le comité de rémunération propose pour approbation à l'ensemble du conseil d'administration la nature et le montant des rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale du groupe. Les rémunérations se situent toujours dans le cadre du budget approuvé par l'assemblée générale. La proposition concernant les rémunérations de la direction générale du groupe est d'abord élaborée par le CEO puis soumise au comité de rémunération. La direction générale du groupe ne dispose d'aucun droit de participation ou de concertation. Le comité de rémunération soumet chaque année le système de rémunération de la société à examen et à évaluation.

En date du 19 avril 2016, l'assemblée générale a élu Andreas Land (président) et Leo Ebnetter comme membres du comité de rémunération jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le comité de rémunération se réunit, sur convocation de son président, aussi souvent que la marche des affaires l'exige, mais au moins une fois par année. La durée moyenne des réunions est d'une à deux heures. Au cours de l'exercice considéré, le comité de rémunération a tenu une réunion en présence de l'ensemble de ses membres.

Aucun consultant externe n'a été sollicité.

## Bases et éléments des rémunérations

Le système de rémunération de Bell est conçu de sorte à acquérir des cadres et des spécialistes qualifiés et motivés ainsi qu'à les conserver à long terme. Les rémunérations sont fixées en pesant les intérêts du personnel, du groupe et des actionnaires.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale procède à un vote prospectif sur l'enveloppe maximale pouvant être consacrée aux rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale du groupe. Par ailleurs, l'assemblée générale se prononce de manière consultative sur le rapport de rémunération de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration reçoit une rémunération fixe. Celle-ci se situe dans la fourchette inférieure par rapport à d'autres entreprises cotées en Bourse. Le système de rémunération de Bell SA prévoit également une base de rémunération fixe pour les membres de la direction générale du groupe (salaire de base) ainsi qu'une participation aux résultats en fonction des performances personnelles (rémunération variable).

Le 15 avril 2015, l'assemblée générale a approuvé les rémunérations maximales suivantes pour l'année 2016 :

Conseil d'administration :	CHF	500'000
Direction générale du groupe :	CHF	3'000'000

Dans le cadre du programme de participation du personnel, l'ensemble du personnel du groupe Bell ainsi que les membres du conseil d'administration peuvent se procurer des actions de Bell SA à des conditions préférentielles et, ainsi, participer à l'entreprise. Les actions des collaborateurs restent bloquées à la vente pour quatre ans.

## Le conseil d'administration

L'assemblée générale se prononce une fois par an de manière prospective sur la rémunération maximale allouée au conseil d'administration pour l'année suivante.

Les membres du conseil d'administration perçoivent une rémunération pour leur travail. Son montant, fixé par le conseil d'administration in corpore selon sa libre appréciation sur proposition du comité de rémunération, dépend de la fonction (président, vice-président, membre).

Les honoraires sont versés exclusivement en espèces. Cette rémunération comprend un forfait pour frais de 10 %. Les déductions sociales (part de l'employé) sont déduites des 90 % du salaire de base.

### Honoraires de base

Les honoraires versés aux membres du conseil d'administration sont inchangés depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013 et s'élèvent aux montants annuels bruts suivants :

Président	CHF	100'000
Vice-président	CHF	80'000
Membres	CHF	70'000

### Cas particuliers

Modalités de paiement des honoraires :

- au prorata en cas de départ d'un membre du conseil d'administration
- en cas de maladie ou d'accident : 100 %

Les représentants de Coop au conseil d'administration travaillent sur la base d'un mandat. Leurs honoraires sont retransmis au constituant du mandat.

### Rémunération variable

Le conseil d'administration ne reçoit pas de rémunération variable.

### Portefeuille d'actions

Au 31 décembre 2015 et 2016, les membres du conseil d'administration détenaient le nombre suivant d'actions (bloquées et non bloquées) de Bell SA :

Actions détenues par le conseil d'administration au 31.12. (nombre)	2016	2015 <sup>1</sup>
Hansueli Loosli, président	910	860
Leo Ebnetter, vice-président	550	450
Jörg Ackermann, membre	970	940
Irene Kaufmann, membre	960	860
Andreas Land, membre	400	350
Werner Marti, membre	870	770

<sup>1</sup> Un fractionnement d'actions a eu lieu dans un rapport de 1:10 au 28 avril 2016. Pour assurer une meilleure comparaison, les valeurs de l'année précédente ont été ajustées en conséquence.

## La direction générale du groupe

L'assemblée générale se prononce une fois par an de manière prospective sur la rémunération maximale allouée à la direction générale du groupe.

Si des membres de la direction générale du groupe sont nommés après l'approbation des rémunérations fixes, la somme totale approuvée par l'assemblée générale peut être dépassée si nécessaire de 50 % au maximum au prorata jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Les membres de la direction générale du groupe perçoivent un salaire de base fixe pour leur travail ainsi qu'une rémunération variable en fonction des performances personnelles.

### Salaire de base

Le salaire de base, qui tient compte des expériences et compétences de chaque personne, repose sur une convention relevant du droit du travail, laquelle est réexaminée chaque année et adaptée si nécessaire. Le conseil d'administration fixe le salaire de base en tenant compte d'entreprises comparables selon sa libre appréciation et dans le cadre de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée générale. Les entreprises de la branche agroalimentaire cotées en Suisse (small caps) servent de groupe de référence. Par ailleurs, un forfait pour frais est versé aux membres de la direction générale du groupe et un véhicule de fonction est mis à leur disposition.

### Rémunération variable

Les membres de la direction générale du groupe perçoivent une participation aux résultats en fonction des performances personnelles. La composante variable dépend de la réalisation des objectifs budgétaires internes au niveau du résultat du groupe avant minorités ainsi que de l'atteinte d'objectifs individuels. La réalisation des objectifs budgétaires à 90 % et des objectifs individuels à 10 % constitue la base de calcul pour le versement de la participation aux résultats. La rémunération variable, qui ne doit pas excéder 24 % du salaire de base, est perçue à raison d'au moins 50 % en actions. Ces actions en sont attribuées avec une décote de 20 % assortie d'une durée de blocage de quatre ans. La rémunération variable pour l'exercice écoulé (paiement en espèces et transfert d'actions) sera versée en avril de l'année suivante.

Lorsque les objectifs fixés sont atteints à 100 %, la part de la rémunération variable représente	20%
La rémunération variable ne peut excéder	24%
Base de calcul	90% pour réalisation des objectifs du groupe avant minorités 10% atteinte individuelle des objectifs
Versement	50% en actions de Bell SA avec une réduction de 20% 50% en espèces
Décision	Conseil d'administration

### Portefeuille d'actions

Au 31 décembre 2015 et 2016, les membres du conseil d'administration détenaient le nombre suivant d'actions (bloquées et non bloquées) de Bell SA :

Portefeuille d'actions au 31.12. (nombre)	2016	2015 <sup>1</sup>
Lorenz Wyss	1 090	970
Christian Schröder	250	120
Marco Tschanz	370	200
Daniel Böhny	400	400

<sup>1</sup> Un fractionnement d'actions a eu lieu dans un rapport de 1:10 au 28 avril 2016. Pour assurer une meilleure comparaison, les valeurs de l'année précédente ont été ajustées en conséquence.

### Rapports contractuels

Les contrats de travail des membres de la direction générale du groupe sont conclus pour une durée indéterminée. Le délai de résiliation pour les contrats de travail à durée indéterminée de la direction générale du groupe est de douze mois, pour la fin d'un mois civil (art. 23 des statuts). Il n'y a pas d'interdictions de concurrence au-delà du rapport de travail.

## Prêts, crédits et rentes à des membres du conseil d'administration, de la direction générale du groupe et à leurs proches

Les statuts ne prévoient pas d'octroyer des prêts et des crédits aux membres du conseil d'administration et/ou de la direction générale du groupe. Il n'y en a pas non plus qui soient en suspens.

Au cours de l'exercice 2016, aucun prêt, crédit ou rémunération n'a été octroyé à des proches ; des rémunérations n'ont pas non plus été versées à d'anciens membres du conseil d'administration. Durant l'année sous revue, une rémunération minimale due pour des raisons contractuelles a été versée à un ancien membre de la direction générale du groupe pour des travaux liés à un projet. Le versement a été effectué en espèces.

## Rémunérations en 2016

### Rémunérations au conseil d'administration pour 2015 et 2016

		Rémunération fixe en espèces (brut)	Prestations sociales	Actions souscrites		Total mille CHF
				unités	mille CHF	
Hansueli Loosli, président <sup>1</sup>	2015	100	-	-	-	100
	2016	100	-	-	-	100
Leo Ebnetter, vice-président <sup>1</sup>	2015	80	-	-	-	80
	2016	80	-	-	-	80
Jörg Ackermann, membre <sup>1</sup>	2015	70	-	-	-	70
	2016	70	-	-	-	70
Irene Kaufmann, membre <sup>1</sup>	2015	70	-	-	-	70
	2016	70	-	-	-	70
Andreas Land, membre	2015	70	3	-	-	73
	2016	70	3	-	-	73
Werner Marti, membre	2015	70	3	-	-	73
	2016	70	3	-	-	73
<b>Ensemble du conseil d'administration</b>	<b>2015</b>	<b>460</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>466</b>
	<b>2016</b>	<b>460</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>466</b>

<sup>1</sup> Les rémunérations en espèces sont directement versées à la Coop.

### Rémunérations aux membres de la direction générale du groupe en 2015 et 2016

		Versement en espèces (brut)		Actions souscrites		Prestations sociales / en nature et prévoyance professionnelle mille CHF	Total mille CHF
		fixe mille CHF	variable mille CHF	unités <sup>1</sup>	mille CHF		
Lorenz Wyss, directeur général du groupe <sup>2</sup>	2015	642	40	130	35	169	886
	2016	598	-	-	-	141	739
Autres membres de la direction générale du groupe <sup>3</sup>	2015	1 040	57	170	48	172	1 317
	2016	1 332	-	-	-	264	1 596
<b>Direction générale du groupe, globalement</b>	<b>2015</b>	<b>1 682</b>	<b>97</b>	<b>300</b>	<b>83</b>	<b>341</b>	<b>2 203</b>
	<b>2016</b>	<b>1 930</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>405</b>	<b>2 335</b>

<sup>1</sup> Les actions sont cédées au prix de marché à 80 % du cours moyen et restent bloquées à la vente pendant quatre ans. Un fractionnement d'actions a eu lieu dans un rapport de 1:10 au 28 avril 2016. Pour assurer une meilleure comparabilité, les valeurs de l'année précédente ont été ajustées en conséquence.

<sup>2</sup> En 2015, les versements en espèces comprennent un cadeau d'ancienneté d'un montant de CHF 43'000.

<sup>3</sup> Départ de Martin Gysin (CFO) au 31 janvier 2015 ; entrée de Marco Tschanz (CFO) au 1<sup>er</sup> février 2015 ; entrée de Daniel Böhny (responsable de la division Bell International) au 1<sup>er</sup> novembre 2015

## Rapport de l'organe de révision sur la rémunération

### Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale Bell SA Bâle

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Bell SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Bell SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers AG

Gerd Tritschler  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Arsim Arslani  
Expert-réviseur

Bâle, le 26 janvier 2017



# Comptes annuels

## **Groupe Bell**

- 22 — Bilan consolidé
- 23 — Compte de résultat consolidé
- 24 — Flux de fonds
- 25 — Justification des fonds propres
- 26 — Principes de consolidation et d'évaluation
- 30 — Annexe au bilan consolidé
- 37 — Annexe au compte de résultat consolidé
- 42 — Informations sectorielles
- 43 — Données complémentaires
- 44 — Participations importantes du groupe Bell
- 45 — Aperçu sur plusieurs années
- 46 — Informations relatives aux actions
- 47 — Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

## **Bell SA**

- 52 — Bilan
- 53 — Compte de résultat
- 54 — Annexe
  - Répartition du bénéfice
- 55 — Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

- 60 — Contacts / Impressum

— Tous les nombres sont arrondis individuellement.

## Bilan consolidé

en milliers de CHF	Annexe	31.12.2016	Part	31.12.2015	Part
Disponibilités	1	261 981		188 966	
Titres	2	5 735		4 808	
Créances de livraisons et prestations	3	213 464		156 013	
Créances d'entreprises affiliées	4	143 987		140 402	
Autres créances à court terme		38 046		42 262	
Stocks	5	303 545		263 059	
Comptes de régularisation		20 274		14 344	
<b>Actifs circulants</b>		<b>987 032</b>	<b>46,0%</b>	809 853	46,4%
Immobilisations financières	10/12	48 569		44 066	
Immobilisations incorporelles	13	160 028		36 836	
Installations techniques et agencement	14	376 472		346 966	
Terrains et bâtiments	15	571 994		506 046	
<b>Actif immobilisé</b>		<b>1 157 064</b>	<b>54,0%</b>	933 914	53,6%
<b>Actifs</b>		<b>2 144 096</b>	<b>100,0%</b>	1 743 767	100,0%
Engagements financiers à court terme	9	11 543		40 081	
Dettes sur livraisons et prestations		193 725		136 813	
Dettes d'entreprises affiliées	6	18 886		22 620	
Autres engagements à court terme	7	37 074		15 497	
Provisions à court terme	11	11 207		9 204	
Comptes de régularisation	8	78 150		73 789	
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		<b>350 585</b>	<b>16,4%</b>	298 003	17,1%
Autres engagements financiers à long terme	9	60 836		78 720	
Emprunts obligataires	9	650 000		350 000	
Provisions à long terme	11	100 733		107 554	
<b>Fonds étrangers à long terme</b>		<b>811 569</b>	<b>37,9%</b>	536 274	30,7%
<b>Fonds étrangers</b>		<b>1 162 155</b>	<b>54,2%</b>	834 278	47,8%
Capital-actions		2 000		2 000	
Réserves de bénéfices		912 203		845 370	
Différences de conversion		-129 070		-121 017	
Actions propres		-2 381		-1 043	
Bénéfice de l'exercice		100 582		94 763	
<b>Fonds propres avant part de tiers au capital</b>		<b>883 333</b>	<b>41,2%</b>	820 072	47,0%
Part de tiers au capital		98 609		89 418	
<b>Fonds propres</b>		<b>981 942</b>	<b>45,8%</b>	909 490	52,2%
<b>Passifs</b>		<b>2 144 096</b>	<b>100,0%</b>	1 743 767	100,0%

## Compte de résultat consolidé

en milliers de CHF	Annexe	2016	Part	2015	Part
<b>Produits nets d'exploitation</b>	16	<b>3 345 930</b>	<b>100,0%</b>	2 780 727	100,0%
Charges de matières premières et de matières consommables		2 112 995	63,2%	1 754 938	63,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>1 232 934</b>	<b>36,8%</b>	1 025 789	36,9%
Charges de personnel	17	614 321	18,4%	502 680	18,1%
Loyers	18	27 385		24 667	
Energie, matériaux d'exploitation et auxiliaires	19	62 213		55 764	
Répartitions et entretien		75 827		66 377	
Transports externes		92 901		69 707	
Publicité		38 671		33 319	
Autres charges d'exploitation	20	43 571		38 194	
<b>Charges d'exploitation</b>	21	<b>954 889</b>	<b>28,5%</b>	790 708	28,4%
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)</b>		<b>278 045</b>	<b>8,3%</b>	235 081	8,5%
Amortissements sur immobilisations corporelles	14/15/24	106 492	3,2%	91 848	3,3%
Amortissements sur immobilisations incorporelles	13/24	7 633		5 462	
Amortissements sur goodwill	13/24	21 781		14 783	
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)</b>		<b>142 139</b>	<b>4,2%</b>	122 987	4,4%
Résultat financier	22	-5 502		-3 154	
<b>Bénéfice d'exploitation avant impôts (EBT)</b>		<b>136 636</b>	<b>4,1%</b>	119 833	4,3%
Impôts	23/24	22 337		17 574	
<b>Bénéfice d'exploitation après impôts</b>		<b>114 300</b>	<b>3,4%</b>	102 259	3,7%
Part de tiers au bénéfice		-13 717		-7 496	
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>100 582</b>	<b>3,0%</b>	94 763	3,4%
<b>Bénéfice net par action (en CHF, dilué et non dilué) <sup>1</sup></b>		<b>25.18</b>		23.75	

<sup>1</sup> Un fractionnement d'actions dans un rapport de 1:10 a été effectué au 28 avril 2016. Pour une meilleure comparaison, la valeur correspondante de l'année précédente a été adaptée.

## Flux de fonds

en milliers de CHF	2016		2015		
Bénéfice d'exploitation après impôts		114 300		102 259	
Amortissements des immobilisations corporelles	98 296		85 348		
Amortissements des immobilisations incorporelles	25 970		16 668		
Amortissements exceptionnels	11 640	135 907	10 077	112 093	
Produits (-) pertes (+) issus de la cession d'immobilisations corporelles		-483		-1 912	
Dividende de sociétés associées		513		3 773	
Produits issus de l'évaluation des participations non consolidées		-3 126		-6 351	
Variation des provisions		-14 538		-5 551	
<b>Flux de fonds avant modification des actifs circulants nets</b>		<b>232 572</b>		<b>204 311</b>	
Augmentation (-) et diminution (+) des stocks		-19 106		-2 057	
Augmentation (-) et diminution (+) des créances		5 357		2 008	
Augmentation (-) et diminution (+) des comptes de régularisation actifs		-5 150		10 926	
Augmentation (+) et diminution (-) des engagements		46 583		-27 040	
Augmentation (+) et diminution (-) des comptes de régularisation passifs		-14 772	12 913	3 247	-12 916
<b>Flux de fonds relatifs à l'exploitation</b>		<b>245 485</b>		<b>191 395</b>	
Investissements dans des installations techniques et agencements		-82 578		-73 806	
Désinvestissements / investissements nets dans des installations techniques et agencements		2 248	-80 329	404	-73 402
Investissements dans des terrains et bâtiments		-39 319		-37 197	
Désinvestissements / investissements nets dans des terrains et bâtiments		1 692	-37 627	2 233	-34 964
Investissements dans des participations et immobilisations financières		-280 599		-9 130	
Reprise de liquidités		20 713		22 748	
Désinvestissements / investissements nets dans des participations et immobilisations financières		1 301	-258 586	7 414	21 032
Investissements (-) / désinvestissement (+) de titres			-761		1 376
Investissements dans des immobilisations incorporelles		-6 665		-4 176	
Désinvestissements / investissements nets dans des immobilisations incorporelles		-	-6 665	-	-4 176
<b>Flux de fonds relatifs aux investissements</b>		<b>-383 968</b>		<b>-90 134</b>	
Modification des obligations financières		-54 388		-32 546	
Emprunts obligataires		300 000		-	
Investissements (-) / désinvestissements (+) dans des actions propres		-1 308		1 288	
Dividendes		-32 498		-25 937	
<b>Flux de fonds relatifs aux opérations financières</b>		<b>211 806</b>		<b>-57 195</b>	
<b>Solde des flux de fonds</b>		<b>73 323</b>		<b>44 066</b>	
Disponibilités au 01.01.		188 966		146 751	
Influence des comptes libellés en monnaies étrangères sur les liquidités		-308		-1 851	
Variation des disponibilités		73 323		44 066	
Disponibilités au 31.12.		<b>261 981</b>		<b>188 966</b>	

## Justification des fonds propres

en milliers de CHF	Capital- actions	Réserves de bénéfices	Différences de conversion	Actions propres	Bénéfice exercice	Fonds propres	Part de tiers au capital	Fonds propres total
<b>Fonds propres au 01.01.2016</b>	<b>2 000</b>	<b>845 370</b>	<b>-121 017</b>	<b>-1 043</b>	<b>94 763</b>	<b>820 072</b>	<b>89 418</b>	<b>909 490</b>
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	157	157
Prise de participation	-	-	-	-	-	-	8	8
Répartition du bénéfice	-	94 763	-	-	-94 763	-	-	-
Dividende	-	-27 960	-	-	-	-27 960	-4 538	-32 498
Achat / vente actions propres	-	30	-	-1 338	-	-1 308	-	-1 308
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	100 582	100 582	13 717	114 300
Influence du taux de change	-	-	-8 053	-	-	-8 053	-154	-8 207
<b>Fonds propres au 31.12.2016</b>	<b>2 000</b>	<b>912 203</b>	<b>-129 070</b>	<b>-2 381</b>	<b>100 582</b>	<b>883 333</b>	<b>98 609</b>	<b>981 942</b>
Fonds propres au 01.01.2015	2 000	783 261	-83 882	-1 994	87 708	787 093	-138	786 955
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	81 866	81 866
Prise de participation	-	-	-	-	-	-	175	175
Répartition du bénéfice	-	87 708	-	-	-87 708	-	-	-
Dividende	-	-25 937	-	-	-	-25 937	-	-25 937
Achat / vente actions propres	-	338	-	951	-	1 288	-	1 288
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	94 763	94 763	7 496	102 259
Influence du taux de change	-	-	-37 135	-	-	-37 135	19	-37 116
Fonds propres au 31.12.2015	2 000	845 370	-121 017	-1 043	94 763	820 072	89 418	909 490

Réserves légales en 2016 mille CHF 45'359 (année précédente mille CHF 26'563)

Titres	Nombre d'actions au 01.01. <sup>1</sup>	Entrée actions propres	Sortie actions propres	Nombre d'actions au 31.12.
<b>Actions émises</b>	<b>4 000 000</b>	-	-	<b>4 000 000</b>
Actions propres détenues par la société	-5 600	-10 230	8 912	-6 918
<b>Titres en circulation 2016</b>	<b>3 994 400</b>	<b>-10 230</b>	<b>8 912</b>	<b>3 993 082</b>
Actions émises	400 000	-	-	400 000
Actions propres détenues par la société	-1 227	-509	1 176	-560
Titres en circulation 2015	398 773	-509	1 176	399 440

<sup>1</sup> L'assemblée générale ordinaire de Bell SA a décidé le 19.04.2016 de fractionner les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5.00 chacune dans un rapport de 1 à 10. La division est effective depuis le 02.05.2016 (date de détachement 28.04.2016). Suite à cette opération, le capital-actions de Bell SA demeure inchangé à CHF 2'000'000, nouvellement divisé en 4'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50. Pour une meilleure lisibilité, les informations relatives aux actions émises et propres pour l'année 2016 sont présentées comme si le fractionnement d'actions avait eu lieu le 01.01.2016.

## Principes de consolidation et d'évaluation

### Principes

Les principes de consolidation, d'évaluation, de répartition et de présentation sont conformes à toutes les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils sont appliqués à toutes les sociétés du périmètre de consolidation.

### Périmètre de consolidation

L'ensemble des participations de Bell SA, dans lesquelles Bell détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote ou exerce la direction par un accord contractuel sont incluses dans les présents bilan et compte de résultat. Les parts de sociétés supérieures à 20 % des voix, mais inférieures à 50 %, sont évaluées et prises en compte dans le bilan selon la part effective des fonds propres. Les participations comportant une part inférieure à 20 % sont prises en compte dans le bilan à leur valeur boursière au 31 décembre. En l'absence de valeur boursière, l'évaluation s'effectue à la valeur d'acquisition moins une correction de valeur en cas de diminution de celle-ci. L'aperçu des participations et leur influence sur les présents résultats du groupe figurent à la page 44 du rapport annuel.

### Comptes libellés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés en monnaies étrangères sont convertis au cours de fin d'année au 31 décembre, les comptes de résultat de ces sociétés au cours moyen de l'exercice. Les écarts de conversion du bilan d'entrée et du bilan de clôture ainsi que ceux découlant de l'utilisation de taux de conversion différents entre le bilan et le compte de résultat sont compensés sans incidence sur le résultat.

### Taux de conversion

		2016	2015
Bilan	EUR 1	= CHF 1,0739	= CHF 1,0835
	CZK 1	= CHF 0,0397	= CHF 0,0401
	HUF 100	= CHF 0,3466	= CHF 0,3429
	PLN 1	= CHF 0,2435	= CHF 0,2541
	USD 1	= CHF 1,0188	= CHF 0,9952
Compte de résultat	EUR 1	= CHF 1,0901	= CHF 1,0671
	CZK 1	= CHF 0,0403	= CHF 0,0391
	HUF 100	= CHF 0,3501	= CHF 0,3444
	PLN 1	= CHF 0,2500	= CHF 0,2552
	USD 1	= CHF 0,9893	= CHF 0,9643

### Consolidation des actifs et passifs, chiffres d'affaires internes et bénéfices intermédiaires

Tous les avoirs et les engagements internes au groupe sont réciproquement compensés et éliminés dans le cadre de la consolidation. Les différences provenant de l'application de différents cours de conversion sur l'investissement net dans des sociétés étrangères ont été compensées sans incidence sur le résultat par le biais des fonds propres. Toutes les livraisons et prestations internes au groupe sont compensées et éliminées dans le cadre de la consolidation. Il est possible de renoncer à une élimination des bénéfices intermédiaires, vu que les effets sur le compte de résultat du groupe sont insignifiants.

### Consolidation du capital

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode d'acquisition (« purchase method »), ce qui veut dire que le capital d'une société est comptabilisé au prix d'achat, majoré des frais d'acquisition, à la date d'acquisition. Des adaptations du prix d'acquisition en fonction de futurs résultats font l'objet d'évaluations. En cas d'écart entre une estimation et le prix d'acquisition définitif, le goodwill est adapté en conséquence. Le goodwill déterminé de cette manière est activé et amorti linéairement par le compte de résultat. La durée d'amortissement est calculée sur la base d'une durée d'utilisation prévisionnelle des potentiels commerciaux et de synergies escomptés qui sont à l'origine du goodwill. Depuis l'exercice 2016, l'amortissement s'étend au maximum sur 15 ans. Par le passé, la durée maximale d'amortissement s'élevait à 8 ans. La modification est appliquée de manière prospective. En cas de goodwill négatif, celui-ci est imputé aux comptes dès la première consolidation.

### Evaluation

Par principe, la valeur historique est retenue. Les actifs circulants sont alors évalués en fonction de leur valeur d'acquisition ou à une valeur de marché inférieure. Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements imposés par la gestion d'entreprise. Les mêmes principes d'évaluation sont appliqués à l'ensemble des sociétés du groupe.

### Disponibilités

Les disponibilités contiennent des dépôts à terme et créances comptables d'une échéance restante inférieure à 90 jours.

### Titres

Les titres comprennent les titres négociables qui sont portés au bilan au cours du 31 décembre.

### Créances

Les pertes décelables et encourues sont imputées sur le compte de résultat l'année où elles sont survenues. La correction de valeur pour des réserves pour débiteurs douteux représente 1% du portefeuille de créances sur la base de valeurs d'expérience. Le montant total de ces corrections apparaît dans l'annexe.

### Stocks

L'évaluation des stocks s'effectue selon la « méthode Fifo », aux coûts de production. En cas de stocks exigeant une durée de maturation très longue, l'évaluation s'effectue à leur valeur d'achat moyenne. Les dépréciations par rapport à la valeur d'acquisition ont été prises en compte. Dans la mesure où ils sont identifiables, les risques sur les stocks ont été pris en compte.

### Impôts latents

La délimitation des impôts latents sur les bénéfices repose sur une approche orientée vers le bilan et englobe par principe tout impact fiscal futur.

Les impôts latents sur les bénéfices sont provisionnés sur toutes les différences entre les « valeurs RPC » et les valeurs comptables fiscalement déterminantes selon la « méthode liability ». Le calcul du montant annuel à délimiter s'effectue sur la base du futur taux fiscal applicable au sujet fiscal concerné à la date du bilan. Les taux fiscaux applicables à groupe Bell sont :

Suisse	20,80 %
Principauté du Liechtenstein	12,50 %
Allemagne	33,00 %
France	33,00 %
Autriche	25,00 %
Autres pays	25,00 %

Les impôts latents actifs résultant de différences temporelles et de reports de pertes fiscales ne sont activés que s'il est vraisemblable qu'ils pourront être compensés avec de futurs bénéfices fiscaux. Il n'y a pas d'impôts latents actifs.

### Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières ne comprennent pas de titres non cotés. Ils sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition ou à la valeur vénale si celle-ci est inférieure.

### Actif immobilisé

Les participations qui n'ont pas été consolidées en 2016 sont indiquées dans le schéma des participations à la page 44.

L'évaluation des immobilisations corporelles s'effectue à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements imposés par la gestion d'entreprise et de dépréciations durables. Les amortissements sont imputés sur une base linéaire, en fonction de la durée d'utilisation. Les corrections de valeur découlent des comptes libellés en monnaies étrangères. Les objets en leasing sont activés dans le cadre de la consolidation et amortis par le biais de la durée d'utilisation régulière. Les passifs correspondants sont indiqués dans la rubrique « Engagements financiers ».

Les immobilisations sont réévaluées dans le cadre de fusions d'entreprise. Les coûts d'acquisition cumulés et les amortissements cumulés des installations acquises sont alors calculés. Les revalorisations et dépréciations essentielles de différentes installations sont réalisées ensuite. Dans le cadre d'une dernière étape, les amortissements cumulés sont adaptés de manière à évaluer à la valeur actuelle les installations reprises à la date de rachat dans une approche nette. La durée d'amortissement est adaptée aux principes d'évaluation de Bell avec prise en considération de la durée d'utilisation économique restante. Les installations reprises font l'objet d'un affichage brut dans les annexes correspondantes.

En Suisse comme à l'étranger, des correctifs de valeur d'un montant de CHF 8,2 millions (année précédente CHF 6,5 millions) ont été effectués en 2016 sur certaines immobilisations corporelles.

### Durée d'utilisation des actifs immobilisés

en années	
Bâtiments administratifs et de production	30 – 40
Machines et dispositifs	8 – 10
Installations	10 – 15
Véhicules	3 – 7
Mobilier	5 – 10
Matériel informatique	4
Logiciel	4
Droits de marques	8
Goodwill	8 – 15

### Immobilisations incorporelles

En plus de logiciels, les immobilisations incorporelles contiennent également des droits de marques acquis et le goodwill.

L'année précédente, les amortissements du goodwill « Hilcona » ont été compensés dans les comptes financiers avec le résultat annuel proportionnel jusqu'au 30 avril 2015. Au 1<sup>er</sup> mai 2015, le taux de participation à Hilcona a été augmenté de 2%, passant à 51%. Depuis, le groupe Hilcona ainsi que le goodwill « Hilcona » sont intégralement consolidés au sein de groupe Bell.

La valeur du goodwill Allemagne a été de plus corrigée de CHF 2,8 millions en raison du résultat en Allemagne. Il n'existe aucun autre indicateur relatif à des corrections de la valeur de positions de goodwill. L'année précédente, des corrections de valeur sur positions de goodwill de CHF 3,5 millions ont été effectuées.

La vérification de la valeur des autres immobilisations incorporelles a révélé la nécessité d'une correction de valeur de CHF 0,6 million.

### Rabais, ristournes et escomptes

Les rabais, ristournes et escomptes sont directement déduits du poste considéré et le coût de revient est réduit en conséquence.

### Acomptes versés

Les acomptes versés à des fournisseurs sont imputés aux postes correspondants.

### Engagements

Des engagements résultant de livraisons et de prestations, ainsi que d'autres engagements, sont pris en compte à leurs valeurs nominales.

### Engagements financiers

Les engagements financiers sont pris en compte aux valeurs nominales. D'éventuelles charges financières sont activées et dissoutes avec effet sur le résultat pendant la durée de validité de l'engagement financier.

### Provisions / obligations de prévoyance

Les régularisations et les provisions sont constituées et évaluées selon des principes objectifs de gestion d'entreprise, une attention suffisante étant portée aux risques.

Les provisions pour impôts latents sont décrites au paragraphe « Impôts latents ».

En juillet 2014, l'office allemand de la concurrence a infligé une amende d'environ 100 millions d'euros à Bell Allemagne pour ententes soi-disant illicites sur les prix au cours des années précédant notre rachat d'Abraham et de ZIMBO. Aucune provision n'a été constituée à ce titre, du fait que groupe Bell considère cette amende comme injustifiée d'un point de vue tant objectif que matériel, et va se défendre par tous les moyens dont il pourra disposer. La procédure devrait encore durer plusieurs années.

Les collaborateurs de Bell Suisse sont assurés auprès de la CPV/CAP Caisse de pension Coop. A fin 2016, la CPV/CAP présentait, conformément à l'art. 44 LPP2, un taux de couverture de 113,0 % (année précédente 113,1 %).

La Fondation de prévoyance du personnel de Bell Suisse SA est en liquidation. Le capital libre dans les immobilisations financières a été intégralement épuisé durant l'exercice 2016.

#### **Fonds propres**

Depuis 2008, des modifications résultant de conversions apparaissent comme poste spécifique des fonds propres.

Des résultats de transactions et dividendes sur les actions propres sont directement ajoutés aux réserves de bénéfices.

L'assemblée générale ordinaire de Bell SA a décidé le 19.04.2016 de fractionner les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5.00 chacune dans un rapport de 1 à 10. La division est effective depuis le 02.05.2016 (date de détachement 28.04.2016). Suite à cette opération, le capital-actions de Bell SA demeure inchangé à CHF 2'000'000, nouvellement divisé en 4'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50.

#### **Participation des collaborateurs**

Le conseil d'administration de Bell SA peut permettre une fois par an à l'ensemble du personnel de groupe Bell ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de Bell SA d'acquérir au maximum 100 actions à des conditions préférentielles.

En outre, la moitié de la participation aux bénéfices de Bell SA attribuée aux membres de la direction du groupe et aux cadres supérieurs peut être versée en titres de Bell SA. Les titres remis dans ce cadre sont comptabilisés par le biais des frais de personnel, au cours déterminant au moment de l'attribution. Dans le cadre de ce programme, 8'912 actions au total ont été remises au personnel en 2016 (année précédente 11'760) et 10'230 en tout rachetées à la valeur du jour au cours de l'année 2016 (année précédente 5'090).

#### **Produit net et réalisation des gains**

Le produit net englobe tous les gains issus de la vente de viande, poisson, volaille et produits de la gamme Convenience (vente de marchandises) ainsi que le produit issu de la vente de produits d'abattage et dérivés, de services logistiques à des proches et autres gains. Des réductions de produits, rabais, escomptes et remboursements aux clients sont déduits des produits bruts. Les gains sont comptabilisés lors de la transmission des droits de propriété et risques à l'acheteur. Les services logistiques sont des transactions intermédiaires pour lesquelles seule la valeur de la prestation directement fournie est affichée en tant que produit net.

#### **Evènements postérieurs à la date du bilan**

En date du 20 janvier 2017, groupe Bell a communiqué la reprise de Frostag Food-Centrum AG (Frostag). La société Frostag sera désormais dirigée comme unité indépendante au sein de Hilcona. La consolidation dans le groupe Bell s'effectuera rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour le reste, aucun événement majeur qui devrait être publié ici n'est intervenu jusqu'à l'approbation des comptes annuels consolidés de Bell SA le 26 janvier 2017 par le conseil d'administration. Ces comptes consolidés seront présentés pour décharge à l'assemblée générale le mardi 11 avril 2017.

#### **Informations relatives à l'évolution des risques**

Groupe Bell dispose d'un système standardisé de gestion des risques. La situation sur ce plan est soumise à une nouvelle appréciation tous les trois ans. En 2015, nous avons procédé à une évaluation complète des risques pour Bell Suisse SA.

Chaque année, la direction générale du groupe se penche sur l'avancement de la mise en œuvre des mesures et procède à une actualisation de l'appréciation des risques. Le conseil d'administration en a été informé lors de sa réunion de décembre 2016. De plus amples informations relatives à la gestion des risques sont publiées au chapitre Corporate Governance (page 12).

Dans le cadre de l'appréciation annuelle et institutionnalisée de la qualité du système de contrôle interne au niveau des processus de l'entreprise, une évaluation des risques opérationnels ainsi que des risques liés aux rapports financiers et au respect des réglementations en vigueur est effectuée.

## Annexe au bilan consolidé

en milliers de CHF	2016	Part	2015
<b>1. Disponibilités</b>			
Caisses	1 370	0,5 %	811
Avoirs en banque à vue	260 611	99,5 %	148 026
Dépôts à terme et créances comptables	–	–	40 129
<b>Disponibilités</b>	<b>261 981</b>	<b>100,0 %</b>	<b>188 966</b>
<b>Répartition par devises</b>			
CHF	213 730	81,6 %	150 844
EUR	43 657	16,7 %	31 505
Autres devises	4 593	1,8 %	6 616
<b>Disponibilités</b>	<b>261 981</b>	<b>100,0 %</b>	<b>188 966</b>
<b>2. Titres</b>			
Actions et placements alternatifs	5 582	97,3 %	4 808
Obligations et placements alternatifs	153	2,7 %	–
<b>Titres</b>	<b>5 735</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 808</b>
<b>3. Créances de livraisons et prestations</b>			
<b>Correction de valeur soldée dans les créances</b>	<b>–3 965</b>		<b>–3 711</b>
<b>4. Créances d'entreprises affiliées</b>			
Sociétés du groupe Coop	143 354	99,6 %	139 786
Autres entreprises affiliées	633	0,4 %	616
<b>Créances d'entreprises affiliées</b>	<b>143 987</b>	<b>100,0 %</b>	<b>140 402</b>
<b>5. Stocks</b>			
Matières premières et produits finis	277 186	91,3 %	244 440
Matériaux auxiliaires	32 103	10,6 %	23 631
Réajustement de valeurs suite à des dépréciations	–5 743	–1,9 %	–5 012
<b>Stocks</b>	<b>303 545</b>	<b>100,0 %</b>	<b>263 059</b>
<b>6. Dettes d'entreprises affiliées</b>			
Engagements groupe Coop	18 660	98,8 %	17 947
Engagements autres sociétés affiliées	226	1,2 %	4 673
<b>Dettes d'entreprises affiliées</b>	<b>18 886</b>	<b>100,0 %</b>	<b>22 620</b>
<b>7. Autres engagements à court terme</b>			
Actionnaires	10	0,0 %	10
Taxe sur la valeur ajoutée	1 004	2,7 %	4 271
Impôts sur le capital et le bénéfice	31 335	84,5 %	9 318
Autres impôts	477	1,3 %	103
Divers tiers	4 248	11,5 %	1 795
<b>Autres engagements à court terme</b>	<b>37 074</b>	<b>100,0 %</b>	<b>15 497</b>
<b>8. Comptes de régularisation</b>			
Divers passifs transitoires	51 383	65,7 %	51 333
Comptes de régularisation du personnel et des œuvres sociales	26 768	34,3 %	22 456
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>78 150</b>	<b>100,0 %</b>	<b>73 789</b>

## Annexe au bilan consolidé

en milliers de CHF	2016	Part	2015
<b>9. Engagements financiers</b>			
Emprunts bancaires et crédits à court terme	11 522	1,6 %	40 070
Comptes courants avec des tiers	21	0,0 %	10
<b>Engagements financiers à court terme</b>	<b>11 543</b>	<b>1,6 %</b>	<b>40 081</b>
Emprunts bancaires et crédits à long terme	60 836	8,4 %	78 720
Emprunt obligataire	650 000	90,0 %	350 000
<b>Engagements financiers à long terme</b>	<b>710 836</b>	<b>98,4 %</b>	<b>428 720</b>
<b>Engagements financiers</b>	<b>722 379</b>	<b>100,0 %</b>	<b>468 801</b>
<b>Structure de l'échéancier des engagements financiers</b>			
remboursables dans les 360 jours	11 543	1,6 %	40 081
remboursables en deux ans	176 093	24,4 %	8 221
remboursables en trois ans et plus	534 744	74,0 %	420 499
<b>Engagements financiers</b>	<b>722 379</b>	<b>100,0 %</b>	<b>468 801</b>
<b>Engagements financiers par devises</b>			
CHF	719 414	99,6 %	464 512
EUR	2 755	0,4 %	3 974
Autres devises	210	0,0 %	316
<b>Engagements financiers</b>	<b>722 379</b>	<b>100,0 %</b>	<b>468 801</b>

Les taux des intérêts sur avances fixes et hypothèques varient entre 1,45 % et 2,75 % (année précédente 1,75 % et 3,05 %) pour ceux en francs suisses et entre 3,10 % et 3,50 % (année précédente 3,10 % et 5,00 %) pour ceux en devises (EUR).

### Emprunt obligataire

Nature de l'emprunt	Emprunt avec possibilité d'augmentation
Valeur nominale	175 millions de CHF
Numéro de valeur	21 226 729 / ISIN CH0212267295
Taux d'intérêt	1,00 %
Durée	5 ans
Libération	16 mai 2018 à la valeur nominale

Nature de l'emprunt	Emprunt avec possibilité d'augmentation
Valeur nominale	175 millions de CHF
Numéro de valeur	21 226 733 / ISIN CH0212267337
Taux d'intérêt	1,75 %
Durée	9 ans
Libération	16 mai 2022 à la valeur nominale

Nature de l'emprunt	Emprunt avec possibilité d'augmentation
Valeur nominale	300 millions de CHF
Numéro de valeur	31 251 268 / ISIN CH0312512681
Taux d'intérêt	0,625 %
Durée	9 ans
Libération	24 mars 2025 à la valeur nominale

## Annexe au bilan consolidé

### 10. Acquisitions d'entreprises (postes essentiels du bilan à la date de l'acquisition)

en milliers de CHF	Groupe Huber <sup>1</sup>	Groupe Eisberg <sup>2</sup>	Geiser AG <sup>3</sup>	Cher-Mignon SA <sup>3</sup>
Disponibilités	13 987	1 678	3 559	1 489
Créances	47 860	11 138	4 951	2 296
Stocks	14 160	2 070	3 061	3 645
Immobilisations corporelles	59 025	21 640	8 016	2 080
Autres engagements	35 313	8 438	4 004	942
Engagements financiers	-	7 740	-	-

1 Reprise complète du groupe Huber au 1<sup>er</sup> mars 2016 par Bell SA

2 Reprise complète du groupe Eisberg au 1<sup>er</sup> mai 2016 par le groupe Hilcona

3 Reprise complète de Geiser AG et de Cher-Mignon SA au 1<sup>er</sup> octobre 2016 par Bell SA

en milliers de CHF	Pré-retraite	Cadeaux d'ancienneté	Congés et heures supp.	Impôts latents	Autres provisions	Restructuration	Paiements conditionnels du prix d'achat <sup>1</sup>	Total
<b>Provisions au 01.01.2016</b>	<b>22 757</b>	<b>7 421</b>	<b>5 343</b>	<b>77 714</b>	<b>3 524</b>	-	-	<b>116 758</b>
Modification du périmètre de consolidation	-	-	285	6 690	2 245	-	-	<b>9 220</b>
Création	276	896	1 575	-	777	-	42 568	<b>46 093</b>
Dissolution / emploi	-761	-1 163	-393	-14 320	-1 425	-	-41 818	<b>-59 881</b>
Différences de conversion	-32	-	-21	-133	-63	-	-	<b>-249</b>
<b>Provisions au 31.12.2016</b>	<b>22 240</b>	<b>7 153</b>	<b>6 789</b>	<b>69 951</b>	<b>5 057</b>	-	<b>750</b>	<b>111 941</b>
à long terme 2016	21 374	6 061	-	69 951	3 347	-	-	100 733
à court terme 2016	866	1 092	6 789	-	1 710	-	750	11 207
Provisions au 01.01.2015	20 103	3 537	5 387	63 304	4 101	-	-	96 431
Modification du périmètre de consolidation	3 613	3 713	63	18 976	536	-	-	26 901
Création	697	1 308	452	-	473	-	-	2 931
Dissolution / emploi	-1 258	-1 139	-451	-4 349	-1 284	-	-	-8 481
Différences de conversion	-398	1	-109	-216	-302	-	-	-1 025
Provisions au 31.12.2015	22 757	7 421	5 343	77 714	3 524	-	-	116 758
à long terme 2015	21 749	6 145	-	77 714	1 947	-	-	107 554
à court terme 2015	1 008	1 276	5 343	-	1 576	-	-	9 204

1 Dans le cadre des reprises d'entreprises en 2016, des paiements conditionnels du prix d'achat (earn-out) ont été convenus en lien avec la réalisation d'objectifs définis. Une partie de ces objectifs a été réalisée en 2016 et les paiements correspondants du prix d'achat ont été effectués.

## Annexe au bilan consolidé

en milliers de CHF	Participations non consolidées	Prêts aux entreprises affiliées <sup>1</sup>	Prêts à des tiers	Fonds propres de la fondation	Impôts latents actifs	Autres immob. financières	Total
<b>12. Immobilisations financières</b>							
<b>Valeur nette comptable au 01.01.2016</b>	<b>41 466</b>	<b>-</b>	<b>1 328</b>	<b>780</b>	<b>-</b>	<b>492</b>	<b>44 066</b>
Modification du périmètre de consolidation	528	-	-	-	-	810	<b>1 338</b>
Investissements	289	-	1 604	-	-	-	<b>1 894</b>
Désinvestissements / Dividendes de sociétés associées	-513	-	-214	-780	-	-307	<b>-1 813</b>
Réévaluation	3 126	-	-	-	-	-	<b>3 126</b>
Différences de conversion	-	-	-24	-	-	-17	<b>-41</b>
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2016</b>	<b>44 897</b>	<b>-</b>	<b>2 695</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>978</b>	<b>48 569</b>
Valeur nette comptable au 01.01.2015	119 046	26 000	1 050	2 011	-	372	148 479
Modification du périmètre de consolidation	-81 866	-21 000	-	-	-	892	-101 974
Investissements	1 004	-	689	-	-	-	1 693
Désinvestissements / Dividendes de sociétés associées	-3 773	-5 000	-410	-1 231	-	-772	-11 187
Réévaluation	7 062	-	-	-	-	-	7 062
Différences de conversion	-7	-	-1	-	-	-	-7
Valeur nette comptable au 31.12.2015	41 466	-	1 328	780	-	492	44 066

1 Il n'existe pas de prêts aux organes de la société.

## Annexe au bilan consolidé

en milliers de CHF

	Logiciel	Droit des marques	Autres droits	Goodwill	Total
<b>13. Immobilisations incorporelles</b>					
<b>Valeur nette comptable au 01.01.2016</b>	<b>12 290</b>	<b>–</b>	<b>1 038</b>	<b>23 507</b>	<b>36 836</b>
<b>Valeur d'acquisition au 01.01.2016</b>	34 608	8 911	2 363	170 287	<b>216 169</b>
Modification du périmètre de consolidation	3 103	–	598	139 564	<b>143 266</b>
Investissements	6 482	–	183	5 216	<b>11 881</b>
Désinvestissements / cessations d'activité	-1 571	–	-5	–	<b>-1 576</b>
Regroupement	3 456	–	-24	–	<b>3 432</b>
Différences de conversion	-181	-79	-32	-3 920	<b>-4 213</b>
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.2016</b>	45 896	8 832	3 083	311 147	<b>368 958</b>
<b>Amortissements cumulés au 01.01.2016</b>	22 317	8 910	1 325	146 780	<b>179 333</b>
Modification du périmètre de consolidation	2 553	–	578	–	<b>3 131</b>
Amortissements courants	6 890	–	115	18 965	<b>25 970</b>
Amortissements exceptionnels	18	–	610	2 816	<b>3 444</b>
Amortissements cumulés sur des désinvestissements / cessations d'activité	-1 571	–	-5	–	<b>-1 576</b>
Regroupement	–	–	–	–	<b>–</b>
Différences de conversion	-146	-79	-30	-1 118	<b>-1 372</b>
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2016</b>	30 061	8 831	2 594	167 443	<b>208 930</b>
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2016</b>	<b>15 835</b>	<b>–</b>	<b>489</b>	<b>143 704</b>	<b>160 028</b>
Valeur nette comptable au 01.01.2015	10 907	–	1 200	28 721	40 828
Valeur d'acquisition au 01.01.2015	44 871	9 888	2 009	165 335	222 105
Modification du périmètre de consolidation	6 209	–	482	12 415	19 106
Investissements	4 165	–	11	4 243	8 419
Désinvestissements / cessations d'activité	-20 357	–	–	–	-20 357
Regroupement	1 156	–	–	–	1 156
Différences de conversion	-1 437	-978	-139	-11 706	-14 260
Valeur d'acquisition au 31.12.2015	34 607	8 910	2 363	170 287	216 169
Amortissements cumulés au 01.01.2015	33 964	9 888	809	136 615	181 277
Modification du périmètre de consolidation	4 177	–	482	4 397	9 056
Amortissements courants <sup>1</sup>	5 349	–	113	11 917	17 379
Amortissements exceptionnels	–	–	–	3 577	3 577
Amortissements cumulés sur des désinvestissements / cessations d'activité	-20 357	–	–	–	-20 357
Regroupement	–	–	–	–	–
Différences de conversion	-816	-978	-78	-9 726	-11 598
Amortissements cumulés au 31.12.2015	22 317	8 910	1 325	146 780	179 333
Valeur nette comptable au 31.12.2015	12 290	–	1 038	23 507	36 836

1 Jusqu'au rachat de la participation majoritaire de Hilcona le 1<sup>er</sup> mai 2015, l'amortissement du goodwill Hilcona apparaissait dans le résultat des participations.

## Annexe au bilan consolidé

en milliers de CHF	Machines et installations mécaniques	Installations	Informatique hardware	Mobilier et véhicules	Acomptes	Total
<b>14. Installations techniques et agencement</b>						
<b>Valeur nette comptable au 01.01.2016</b>	<b>176 612</b>	<b>110 733</b>	<b>9 008</b>	<b>28 131</b>	<b>22 479</b>	<b>346 963</b>
<b>Valeur d'acquisition au 01.01.2016</b>	673 467	323 461	32 096	120 558	22 479	<b>1 172 062</b>
Modification du périmètre de consolidation	53 633	9 733	876	18 914	1 579	<b>84 735</b>
Investissements	28 834	7 828	5 555	9 023	31 338	<b>82 578</b>
Désinvestissements / cessations d'activité	-10 700	-3 667	-2 272	-4 016	-	<b>-20 654</b>
Regroupement	14 273	15 299	675	3 440	-27 735	<b>5 952</b>
Différences de conversion	-3 052	-151	-39	-759	-132	<b>-4 133</b>
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.2016</b>	<b>756 454</b>	<b>352 504</b>	<b>36 892</b>	<b>147 162</b>	<b>27 528</b>	<b>1 320 540</b>
<b>Amortissements cumulés au 01.01.2016</b>	496 855	212 729	23 088	92 427	-	<b>825 098</b>
Modification du périmètre de consolidation	40 744	6 667	659	13 584	-	<b>61 654</b>
Amortissements courants	38 715	17 127	4 891	10 320	-	<b>71 052</b>
Amortissements exceptionnels	345	3 797	-	2 231	-	<b>6 372</b>
Amortissements cumulés sur des désinvestissements / cessations d'activité	-9 575	-3 347	-2 272	-3 696	-	<b>-18 889</b>
Regroupement	332	1 224	16	39	-	<b>1 610</b>
Différences de conversion	-2 123	-107	-28	-573	-	<b>-2 830</b>
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2016</b>	<b>565 291</b>	<b>238 090</b>	<b>26 354</b>	<b>114 332</b>	<b>-</b>	<b>944 068</b>
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2016</b>	<b>191 163</b>	<b>114 414</b>	<b>10 538</b>	<b>32 830</b>	<b>27 528</b>	<b>376 472</b>
Valeur nette comptable au 01.01.2015	120 369	70 214	5 965	20 987	28 499	246 037
Valeur d'acquisition au 01.01.2015	457 727	230 925	36 605	97 529	28 499	851 287
Modification du périmètre de consolidation	192 230	75 067	11 965	21 347	8 281	308 890
Investissements	31 391	17 317	4 558	7 644	12 896	73 806
Désinvestissements / cessations d'activité	-5 249	-1 050	-21 304	-3 274	-164	-31 040
Regroupement	14 082	2 013	593	795	-24 788	-7 305
Différences de conversion	-16 714	-811	-321	-3 483	-2 246	-23 575
Valeur d'acquisition au 31.12.2015	673 467	323 461	32 096	120 558	22 479	1 172 064
Amortissements cumulés au 01.01.2015	337 358	160 711	30 640	76 541	-	605 250
Modification du périmètre de consolidation	141 464	33 272	9 819	13 086	-	197 641
Amortissements courants	32 910	16 885	4 139	8 316	-	62 251
Amortissements exceptionnels	2 494	3 430	-	131	-	6 055
Amortissements cumulés sur des désinvestissements / cessations d'activité	-5 222	-1 049	-21 270	-3 093	-	-30 635
Regroupement	8	-	-	12	-	21
Différences de conversion	-12 158	-521	-239	-2 566	-	-15 484
Amortissements cumulés au 31.12.2015	496 855	212 729	23 088	92 427	-	825 098
Valeur nette comptable au 31.12.2015	176 612	110 733	9 008	28 131	22 479	346 966

Les « installations techniques et agencement » comprennent des crédits-bails d'une valeur comptable de mille CHF 128 (année précédente mille CHF 64).

## Annexe au bilan consolidé

en milliers de CHF	Terrains bâtis	Bâtiments administratifs et de production	Transformations dans bâtiments loués	Bâtiments en construction	Total
<b>15. Terrains et bâtiments</b>					
<b>Valeur nette comptable au 01.01.2016</b>	<b>126 930</b>	<b>358 498</b>	<b>1 074</b>	<b>19 544</b>	<b>506 046</b>
<b>Valeur d'acquisition au 01.01.2016</b>	127 589	815 878	3 369	19 544	<b>966 379</b>
Modification du périmètre de consolidation	14 299	78 861	–	2 006	<b>95 166</b>
Investissements	11 091	4 516	8	23 704	<b>39 319</b>
Désinvestissements / cessations d'activité	–1 073	–13 608	–2	–	<b>–14 682</b>
Regroupement	–3 676	402	–1 251	–4 860	<b>–9 384</b>
Différences de conversion	–417	–3 305	–1	–165	<b>–3 888</b>
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.2016</b>	147 813	882 745	2 124	40 229	<b>1 072 910</b>
<b>Amortissements cumulés au 01.01.2016</b>	658	457 381	2 295	–	<b>460 334</b>
Modification du périmètre de consolidation	–	27 485	–	–	<b>27 485</b>
Amortissements courants	353	26 802	89	–	<b>27 244</b>
Amortissements exceptionnels	209	1 614	–	–	<b>1 824</b>
Amortissements cumulés sur des désinvestissements / cessations d'activité	–	–12 988	–2	–	<b>–12 990</b>
Regroupement	–1 013	–218	–380	–	<b>–1 610</b>
Différences de conversion	–3	–1 367	–	–	<b>–1 369</b>
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2016</b>	206	498 709	2 002	–	<b>500 916</b>
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2016</b>	<b>147 607</b>	<b>384 036</b>	<b>122</b>	<b>40 229</b>	<b>571 994</b>
Valeur nette comptable au 01.01.2015	65 344	252 855	747	5 046	323 992
Valeur d'acquisition au 01.01.2015	65 444	610 373	3 181	5 046	684 043
Modification du périmètre de consolidation	58 400	198 945	–	1 693	259 038
Investissements	4 666	13 283	637	18 612	37 197
Désinvestissements / cessations d'activité	–286	–54	–	–	–340
Regroupement	607	11 796	–449	–5 806	6 149
Différences de conversion	–1 242	–18 464	–	–1	–19 707
Valeur d'acquisition au 31.12.2015	127 589	815 878	3 369	19 544	966 379
Amortissements cumulés au 01.01.2015	100	357 518	2 434	–	360 052
Modification du périmètre de consolidation	469	85 672	–	–	86 142
Amortissements courants	99	22 874	123	–	23 097
Amortissements exceptionnels	–	445	–	–	445
Amortissements cumulés sur des désinvestissements / cessations d'activité	–	–20	–	–	–20
Regroupement	–	242	–263	–	–21
Différences de conversion	–10	–9 351	–	–	–9 361
Amortissements cumulés au 31.12.2015	658	457 381	2 295	–	460 334
Valeur nette comptable au 31.12.2015	126 930	358 498	1 074	19 544	506 046

Les « terrains et bâtiments » comprennent des crédits-bails d'une valeur comptable de mille CHF 3'569 (année précédente mille CHF 3'975).

## Annexe au compte de résultat consolidé

en milliers de CHF	2016	Variation	2015
<b>16. Produits nets d'exploitation</b>			
<b>Par groupes de produits</b>			
Viande fraîche	860 837	2,3 %	841 513
Charcuterie production propre	373 523	0,2 %	372 690
Charcuterie achetée	81 011	15,8 %	69 935
Volaille	370 939	-0,3 %	372 202
Viande spéciale (gibier, lapin et autres)	16 457	5,1 %	15 664
Seafood	166 965	11,6 %	149 562
Convenience	458 518	-	301 739
Autres	12 565	-14,1 %	14 632
<b>Groupes de produits en Suisse</b>	<b>2 340 815</b>	<b>9,5 %</b>	<b>2 137 937</b>
Charcuterie	584 543	-0,5 %	587 729
Volaille	313 433	-	-
Convenience	118 151	100,8 %	58 826
Autres	33 254	-0,2 %	33 335
<b>Groupes de produits à l'international</b>	<b>1 049 380</b>	<b>54,3 %</b>	<b>679 890</b>
<b>Chiffre d'affaires par groupes de produits</b>	<b>3 390 195</b>	<b>20,3 %</b>	<b>2 817 827</b>
<b>Par canaux de distribution</b>			
Chiffre d'affaires avec le groupe Coop	1 829 284	9,8 %	1 666 521
Chiffre d'affaires avec les autres entreprises affiliées	-	-100,0 %	4 942
Chiffre d'affaires avec les acheteurs en gros	504 694	9,6 %	460 560
Chiffre d'affaires avec les consommateurs	6 837	15,6 %	5 915
<b>Canaux de distribution en Suisse</b>	<b>2 340 815</b>	<b>9,5 %</b>	<b>2 137 937</b>
Chiffre d'affaires avec le groupe Coop	44 518	27,4 %	34 955
Chiffre d'affaires avec les autres entreprises affiliées	921	-	-
Chiffre d'affaires avec les acheteurs en gros	970 688	58,7 %	611 600
Chiffre d'affaires avec les consommateurs	33 253	-0,2 %	33 334
<b>Canaux de distribution à l'international</b>	<b>1 049 380</b>	<b>54,3 %</b>	<b>679 890</b>
<b>Chiffre d'affaires par canaux de distribution</b>	<b>3 390 195</b>	<b>20,3 %</b>	<b>2 817 827</b>
<b>Répartition géographique du chiffre d'affaires</b>			
Suisse	2 340 815		2 137 937
Allemagne	602 999		414 694
France	107 517		96 256
Espagne, Benelux	69 739		63 916
Autriche	136 791		6 409
Europe de l'Est	129 274		97 935
Autres	3 060		680
<b>Chiffre d'affaires par pays</b>	<b>3 390 195</b>	<b>20,3 %</b>	<b>2 817 827</b>
Autres produits avec des sociétés du groupe Coop	12 440	49,7 %	8 310
Autres produits avec des entreprises affiliées	20 145	16,4 %	17 313
Autres produits avec des tiers	33 321	2,3 %	32 562
<b>Autres produits d'exploitation en Suisse</b>	<b>65 906</b>	<b>13,3 %</b>	<b>58 185</b>
<b>Autres produits d'exploitation à l'international</b>	<b>10 618</b>	<b>140,4 %</b>	<b>4 417</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>76 525</b>	<b>22,2 %</b>	<b>62 602</b>
Diminution de produits avec le groupe Coop	34 882	3,0 %	33 864
Autres diminutions de produits	11 600	30,0 %	8 924
<b>Diminution de produits en Suisse</b>	<b>46 482</b>	<b>8,6 %</b>	<b>42 788</b>
<b>Autres diminutions de produits à l'international</b>	<b>74 309</b>	<b>30,6 %</b>	<b>56 913</b>
<b>Diminution des produits</b>	<b>120 791</b>	<b>21,2 %</b>	<b>99 701</b>
<b>Produits nets d'exploitation</b>	<b>3 345 930</b>	<b>20,3 %</b>	<b>2 780 727</b>

Un contrat de livraison et d'achat existe avec Coop. Celui-ci est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié pour la fin d'une année moyennant un préavis de 12 mois. La vente à Coop s'effectue aux conditions du marché, en tenant compte des volumes. Les diminutions de produits comprennent des rabais sur les chiffres d'affaires et le tonnage qui ont été fixés au préalable sur la base annuelle du business plan.

## Annexe au compte de résultat consolidé

en milliers de CHF	2016	Variation	2015
<b>17. Charges de personnel</b>			
Salaires et traitements	396 045	21,4 %	326 343
Prestations sociales	88 890	21,1 %	73 374
Autres charges de personnel	16 613	0,3 %	16 560
Salaires du personnel intérimaire	112 773	30,5 %	86 403
<b>Charges de personnel</b>	<b>614 321</b>	<b>22,2 %</b>	502 680

Les prestations de la CPV/CAP caisse de pension Coop et les autres institutions de prévoyance figurent dans les prestations sociales à hauteur de mille CHF 29'159 (mille CHF 25'425 l'année précédente).

<b>Actions détenues par le conseil d'administration au 31.12. (nombre)</b>	2016	2015
Hansueli Loosli, président	910	860
Leo Ebnetter, vice-président	550	450
Jörg Ackermann, membre	970	940
Irene Kaufmann, membre	960	860
Andreas Land, membre	400	350
Werner Marti, membre	870	770

<b>Actions par la direction générale du groupe au 31.12. (nombre)</b>	2016	2015
Lorenz Wyss	1 090	970
Christian Schröder	250	120
Marco Tschanz <sup>1</sup>	370	200
Daniel Böhny <sup>2</sup>	400	400

<sup>1</sup> Entrée au 1<sup>er</sup> décembre 2014, prise en charge de la fonction au sein de la direction générale du groupe (CFO) au 1<sup>er</sup> février 2015

<sup>2</sup> Entrée au 1<sup>er</sup> novembre 2015

Un fractionnement d'actions dans un rapport de 1:10 a été effectué au 28 avril 2016. Pour une meilleure comparaison, les valeurs correspondantes des années précédentes ont été adaptées.

en milliers de CHF	Excédent / insuffisance de couverture 31.12.2016	Part économique du groupe Bell		Variation par rapport à l'exercice précédent et resp. comptabilisé au résultat de l'exercice	Contributions limitées à la période	Frais de prévoyance dans charges de personnel	
		31.12.2016	31.12.2015			2016	2015
<b>Prévoyance du personnel</b>							
Fondation de prévoyance patronale	-	-	780	-780	-780	-780	-1 231
Institutions de prévoyance sans excédent / déficit de couverture	-	-	-	-	-	29 036	25 425
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture <sup>1</sup>	797	-	-	-	-	123	-
Institutions de prévoyance avec déficit de couverture	-	-	-	-	-	-	-
<b>Charges de personnel</b>	<b>797</b>	<b>-</b>	<b>780</b>	<b>-780</b>	<b>-780</b>	<b>28 379</b>	24 194

<sup>1</sup> L'excédent de couverture a été extrait des comptes annuels des institutions de prévoyance qui ont été établis selon Swiss GAAP RPC 26.

Etant donné que les clôtures au 31.12.2016 n'étaient pas encore à disposition lors de l'établissement du présent rapport de gestion, la dernière clôture disponible a été prise pour base. Aucune modification essentielle de l'excédent de couverture depuis la dernière clôture jusqu'au 31.12.2016 n'est présumée.

## Annexe au compte de résultat consolidé

en milliers de CHF	2016	Variation	2015
<b>18. Loyers</b>			
Location d'immeubles	8 150	7,9 %	7 552
Location de machines et de mobiliers	10 672	15,9 %	9 208
Stockage externe	8 563	8,3 %	7 906
<b>Loyers</b>	<b>27 385</b>	<b>11,0 %</b>	24 667
<b>19. Energie, matériaux d'exploitation et auxiliaires</b>			
Electricité	28 966	-5,6 %	30 692
Eau	8 192	22,0 %	6 715
Carburants	3 708	185,1 %	1 301
Autres énergies	8 174	7,6 %	7 600
Matériaux d'exploitation et auxiliaires	13 173	39,3 %	9 457
<b>Energie, matériaux d'exploitation et auxiliaires</b>	<b>62 213</b>	<b>11,6 %</b>	55 764
<b>20. Autres charges d'exploitation</b>			
Charges administratives	15 818	0,7 %	15 704
Assurances choses et taxes	9 490	11,0 %	8 554
Impôts sur le capital et autres impôts	2 079	10,7 %	1 878
Autres charges d'exploitation	16 184	34,2 %	12 058
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>43 571</b>	<b>14,1 %</b>	38 194

Compris dans les charges d'exploitation :

<b>21. Charges d'exploitation avec les sociétés affiliées</b>			
Location d'immeubles	473	-	473
Location de machines et de mobiliers	5 641	-4,5 %	5 906
Réparation et entretien	92	-94,4 %	1 644
Energie et matériaux d'exploitation	1 793	-2,1 %	1 831
Publicité	6 940	16,2 %	5 972
Transports	640	5,4 %	607
Autres charges d'exploitation	3 154	127,6 %	1 386
<b>Charges d'exploitation avec les sociétés affiliées</b>	<b>18 733</b>	<b>5,1 %</b>	17 819

## Annexe au compte de résultat consolidé

en milliers de CHF	2016	2015
<b>22. Résultat financier</b>		
Intérêts sur les dépôts à terme et autres intérêts	311	807
Intérêts d'entreprises affiliées	89	163
<b>Produit des intérêts</b>	<b>400</b>	970
Intérêts sur le capital	-10 058	-8 049
Frais de banque et commissions	-877	-1 026
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-10 935</b>	-9 075
<b>Intérêts</b>	<b>-10 535</b>	-8 105
Bénéfices (+) / pertes (-) sur transactions en devises étrangères	1 145	-1 388
Bénéfices (+) / pertes (-) sur titres	762	-12
Résultat des sociétés associées <sup>1</sup>	3 126	6 351
<b>Résultat financier</b>	<b>-5 502</b>	-3 154
Taux moyen des fonds de tiers productifs d'intérêts	1,38%	1,66%

<sup>1</sup> 2015: net, après compensation de l'amortissement du goodwill.

## Annexe au compte de résultat consolidé

en milliers de CHF	2016	Variation	2015
<b>23. Impôts</b>			
Impôts payés et variation des impôts dus	36 657		21 923
Variation des impôts latents affectant le compte de résultat	-14 320		-4 349
<b>Impôts</b>	<b>22 337</b>	<b>27,1 %</b>	17 574
Résultat du groupe	114 300		102 259
Charges non déductibles fiscalement	12 989		4 541
Charges fiscales comprises dans le résultat du groupe	22 337		17 574
Résultat avant impôts	149 626		124 374
Impôts sur le revenu au taux d'imposition moyen pondéré déterminant de 19,8 % (année précédente 19,5 %) imputés au résultat avant impôts	29 626		24 253
Influence des différents taux d'imposition et autorités fiscales	-		249
Influence des impôts latents non activés	6 923		3 827
Influence de la reconnaissance fiscale du correctif de valeur sur les prêts internes au groupe	-12 113		-10 898
Impôts indépendants de la période et autres impôts	-2 100		143
<b>Impôts (selon attestation)</b>	<b>22 337</b>	<b>27,1 %</b>	17 574

en milliers de CHF	2016	2015	
<b>24. Charges (+) et produits (-) exceptionnels</b>			
Charges et produits exceptionnels compris dans les frais d'exploitation :			
Amortissements	Amortissements exceptionnels sur les immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	8 824	6 500
	Amortissements exceptionnels sur le goodwill	2 816	3 577
Impôts	Influence de la reconnaissance fiscale du correctif de valeur sur les prêts internes au groupe	-12 113	-10 898

## Informations sectorielles

en milliers de CHF	Bell Suisse	Bell Allemagne	Bell International <sup>1</sup>	Groupe Hilcona	Consolidation	Groupe Bell
<b>Décembre 2016</b>						
Volume en tonnes	124 073	67 808	131 513	100 284	-9 418	<b>414 260</b>
Chiffre d'affaires	1 907 233	446 228	524 554	576 986	-64 806	<b>3 390 195</b>
Investissements nets en immobilisations corporelles	63 616	9 769	22 015	23 040	-	<b>118 440</b>
Effectif moyen du personnel (EMP)	3 524	1 447	2 989	2 473	-	<b>10 433</b>
<b>Décembre 2015</b>						
Volume en tonnes	123 453	67 967	30 657	59 650	-6 419	275 308
Chiffre d'affaires	1 851 042	463 023	195 491	360 756	-52 485	2 817 827
Investissements nets en immobilisations corporelles	59 722	21 063	11 849	17 644	-	110 278
Effectif moyen du personnel (EMP)	3 415	1 337	1 653	1 959	-	8 364

<sup>1</sup> Au cours de l'exercice 2016, le groupe Bell Benelux a été détaché du segment Bell International et rattaché au segment Bell Allemagne. Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés en conséquence.

A la différence de la recommandation complémentaire pour les sociétés cotées (Swiss GAAP RPC 31), le conseil d'administration de Bell SA renonce, dans l'intérêt des actionnaires, à la publication des résultats sectoriels détaillés pour les raisons suivantes :

### 1. Déductions relatives à la structure des prix

L'assortiment de produits de groupe Bell diffère d'un segment à l'autre. Alors que le segment Bell Suisse commercialise un large assortiment de viande fraîche, volaille, Seafood et charcuterie, les assortiments des autres segments se limitent aux groupes spécifiques de marchandises charcuterie, volaille et Convenience. Par conséquent, la publication des résultats sectoriels permettrait d'établir aisément des déductions sur la structure des prix. Il en résulterait pour le groupe Bell un désavantage considérable en termes de concurrence.

### 2. Atteinte à la position en matière de négociation

Le marché européen se distingue par un faible nombre de participants sur le marché de l'achat et de la vente. On compte simultanément un grand nombre d'entreprises de transformation/production. Le groupe Bell est une des rares entreprises de la branche qui publie ses résultats et ses chiffres financiers. La divulgation de résultats sectoriels détaillés détériorerait la position en matière de négociation et de compétitivité du groupe Bell par rapport à des acheteurs et fournisseurs.

## Données complémentaires

en milliers de CHF	2016	2015
Montant total des cautions, garanties, nantissements en faveur de tiers	54 897	53 919
Montant total des actifs gagés à leur valeur comptable	115 939	123 337
Engagements de crédits-bails non comptabilisés	1 918	1 815
pour l'exercice en cours	829	937
Instruments financiers dérivés sur devises (but: sûretés)		
Valeur de contrat	-	81 263
Valeur de remplacement positif	-	-
Valeur de remplacement négatif	-	182
dont porté au bilan	-	-
Instruments financiers dérivés intérêts (but: sûretés)		
Valeur de contrat	8 054	28 126
Valeur de remplacement positif	-	257
Valeur de remplacement négatif	269	614
dont porté au bilan	-	-
Autres instruments financiers dérivés (titres de participation)	-	-
Charges pour les engagements de prévoyance	29 159	25 425
Obligations résultant de contrats de tiers	27 285	24 728
pour l'exercice en cours	3 951	3 699
pour l'exercice suivant	3 907	3 685
pour les exercices à venir	19 427	17 344
Obligations résultant de montants dus à des entreprises affiliées	1 893	2 366
pour l'exercice en cours	473	473
pour l'exercice suivant	473	473
pour les exercices à venir	947	1 420
Engagements éventuels <sup>1</sup>	107 390	109 976

1 Concernant l'amende dans le cadre de la procédure antitrust, voir explications relatives aux provisions dans les Principes de consolidation et d'évaluation

Principaux actionnaires                   Groupe Coop Société Coopérative, Bâle; 66,29 %  
Pas d'autres actionnaires détenant plus de 3 % des actions

Actions donnant droit au dividende   Toutes

Règles de vote                               Tous les actionnaires inscrits disposent du droit de vote.  
Toute action donne droit à une voix.

## Participations importantes du groupe Bell

Société	Domicile	Champ d'activité	Méthode de consolidation	Capital	Part de capital du groupe 31.12.2016	Part de capital du groupe 31.12.2015
Bell Suisse SA	Bâle	Viande fraîche, charcuterie, volaille, Seafood	■	CHF 20 000 000	100,0%	100,0%
Geiser AG <sup>1</sup>	Schlieren	Viande fraîche, charcuterie	■	CHF 500 000	100,0%	–
Cher-Mignon SA <sup>2</sup>	Chermignon	Charcuterie	■	CHF 1 500 000	100,0%	–
H.L. Verwaltungs-GmbH <sup>3</sup>	Pfaffstätt / AT	Subholding	■	EUR 327 100	100,0%	–
Hubers Landhendl GmbH <sup>3</sup>	Pfaffstätt / AT	Volaille	■	EUR 100 000	100,0%	–
Brütere Schlierbach GmbH <sup>3</sup>	Pettenbach / AT	Production primaire	■	EUR 600 000	95,0%	–
VTE-Beteiligungs GmbH + Co. KG <sup>3</sup>	Ampfing / DE	Gestion des biens immobiliers	■	EUR 3 264 916	100,0%	–
Hilcona AG	Schaan / FL	Convenience	■	CHF 27 000 000	51,0%	51,0%
Hilcona Gourmet SA	Orbe	Convenience	■	CHF 600 000	100,0%	100,0%
Hilcona Feinkost GmbH	Leinfelden-Echterdingen / DE	Convenience	■	EUR 26 000	100,0%	100,0%
Gastro Star SA	Dällikon	Convenience	■	CHF 120 000	100,0%	100,0%
Eisberg Holding AG <sup>4</sup>	Dänikon	Subholding	■	CHF 690 000	100,0%	–
Eisberg Suisse SA <sup>4</sup>	Dänikon	Convenience	■	CHF 2 000 000	100,0%	–
Eisberg Hungary Kft. <sup>4</sup>	Gyal / HU	Convenience	■	HUF 167 000 000	100,0%	–
Eisberg Spolka z o.o. <sup>4</sup>	Legnica / PL	Convenience	■	PLN 3 500 000	100,0%	–
Eisberg srl <sup>4</sup>	Pantelimon / RO	Convenience	■	RON 447 373	100,0%	–
E.S.S.P. España 2000 SL <sup>4</sup>	Aguilas / ES	Convenience	■	EUR 3 005	100,0%	–
Centravo Holding AG <sup>5</sup>	Zurich	Transformation de produits dérivés	○	CHF 2 040 000	30,1%	29,9%
GVFI Internationale SA <sup>5</sup>	Bâle	Commerce de viande	○	CHF 3 000 000	25,7%	24,6%
Baltic Vianco Oü <sup>5</sup>	Röuge Vald / EE	Négoce de détail	○	EUR 750 000	33,3%	26,7%
Pensionsstiftung der Bell Schweiz AG (en liquidation)	Bâle	Fondation	▲	–	–	–
Bell France Holding SAS	Teilhède / FR	Subholding	■	EUR 20 000 000	100,0%	100,0%
Salaison Polette & Cie SAS	Teilhède / FR	Saucissons secs	■	EUR 2 600 000	100,0%	100,0%
Saloir de Mirabel SARL <sup>6</sup>	Riom / FR	Jambon cru	■	EUR 200 000	100,0%	100,0%
Val de Lyon SAS <sup>6</sup>	St-Symphorien-sur-Coise / FR	Saucissons secs	■	EUR 975 000	100,0%	100,0%
Saloir de Virieu SAS	Virieu-Le-Grand / FR	Jambon cru	■	EUR 1 200 000	100,0%	100,0%
Maison de Savoie SAS	Aime / FR	Saucissons secs	■	EUR 1 560 000	100,0%	100,0%
Bell France SAS	St-André-sur-Vieux-Jonc / FR	Saucissons secs	■	EUR 1 221 220	100,0%	100,0%
Bell Deutschland Holding GmbH	Seevetal / DE	Subholding	■	EUR 25 000	100,0%	100,0%
Bell Verwaltungs GmbH	Seevetal / DE	Subholding	■	EUR 25 000	100,0%	100,0%
Bell Deutschland GmbH & Co. KG	Seevetal / DE	Charcuterie	■	EUR 1 000 000	100,0%	100,0%
Süddeutsche Truthahn AG <sup>3</sup>	Ampfing / DE	Volaille	■	EUR 6 162 125	100,0%	–
Interfresh Food GmbH	Seevetal / DE	Subholding	■	EUR 100 000	100,0%	100,0%
Bell Polska Sp. z o.o. <sup>6</sup>	Niepolomice / PL	Charcuterie	■	PLN 10 000 000	100,0%	100,0%
ZIMBO Perbal Húspari Termelő Kft. <sup>7</sup>	Perbal / HU	Viande fraîche et charcuterie	■	HUF 400 000 000	99,8%	99,7%
Bell Benelux Holding N.V.	Zellik / BE	Subholding	■	EUR 5 257 955	100,0%	100,0%
Bell Benelux N.V.	Zellik / BE	Commerce de viande	■	EUR 619 734	100,0%	100,0%
Bell Logistics N.V. <sup>6</sup>	Zellik / BE	Entrepôt	■	EUR 2 361 500	100,0%	100,0%
Bell Nederland B.V. <sup>6</sup>	Dr Houten / NL	Commerce de viande	■	EUR 2 718 000	100,0%	100,0%
ZIMBO Czechia s.r.o.	Prag-Holesovice / CZ	Commerce de détail	■	CZK 30 000 000	100,0%	100,0%
Abraham Benelux S.A.	Libramont-Chevigny / BE	Jambon cru	■	EUR 1 250 000	100,0%	100,0%
Sanchez Alcaraz S.L.U.	Casarrubios del Monte / ES	Jambon cru	■	EUR 648 587	100,0%	100,0%

1 Geiser AG a été reprise au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

2 Cher-Mignon SA a été reprise au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

3 Sociétés du groupe Huber : le groupe Huber a été repris au 1<sup>er</sup> mars 2016.

4 Sociétés du groupe Eisberg : le groupe Eisberg a été repris au 1<sup>er</sup> mai 2016.

5 La part de capital se réfère à la proportion d'actions en circulation.

6 En 2016, le capital social a été majoré sans remaniement du taux de participation.

7 En 2016, le capital social a été majoré de 21'250'000 HUF. Les minorités n'ont pas participé à l'augmentation du capital.

■ Entièrement intégrée dans la consolidation (gestion uniforme)

○ Intégration avec la part effective des capitaux et bénéfices

▲ Intégration selon Swiss GAAP RPC16

## Aperçu sur plusieurs années

en milliers de CHF	2016	2015	2014	2013	2012
Entreprises affiliées	1 874 723	1 706 418	1 455 679	1 417 862	1 337 785
Autres acheteurs en gros	1 475 382	1 072 160	1 076 627	1 128 325	1 113 932
Consommateurs	40 091	39 249	65 487	74 303	74 804
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>3 390 195</b>	<b>2 817 827</b>	<b>2 597 793</b>	<b>2 620 490</b>	<b>2 526 521</b>
<b>Produits nets d'exploitation</b>	<b>3 345 930</b>	<b>2 780 727</b>	<b>2 578 019</b>	<b>2 597 788</b>	<b>2 508 378</b>
<b>Données financières</b>					
Résultat brut d'exploitation	1 232 934	1 025 789	850 068	835 094	827 452
Charges de personnel	614 321	502 680	404 422	400 868	403 015
Amortissements sur les immobilisations corporelles	106 492	91 848	71 047	70 571	71 996
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)	142 139	122 987	111 182	104 943	99 145
Bénéfice d'exploitation après impôts	114 300	102 259	87 813	76 641	76 207
EBITDA	278 045	235 081	196 171	189 658	185 138
Résultats financiers	-5 502	-3 154	3 123	-3 019	1 151
Actifs circulants	987 032	809 853	706 346	671 290	554 942
Actifs immobilisés	1 157 064	933 914	759 337	768 784	760 276
Actifs	2 144 096	1 743 767	1 465 682	1 440 074	1 315 218
Engagements financiers nets	454 663	275 028	209 757	249 305	248 630
Fonds propres	981 942	909 490	786 955	731 458	675 472
<b>Marges</b>					
Marges brutes en % du produit net d'exploitation	36,8 %	36,9 %	33,0 %	32,1 %	33,0 %
EBITDA en % du produit net d'exploitation	8,3 %	8,5 %	7,6 %	7,3 %	7,4 %
EBIT en % du produit net d'exploitation	4,2 %	4,4 %	4,3 %	4,0 %	4,0 %
Bénéfice d'exploitation en % du produit net d'exploitation	3,4 %	3,7 %	3,4 %	3,0 %	3,0 %
Résultat financier en % des engagements financiers nets	1,2 %	1,1 %	-1,5 %	0,8 %	-0,4 %
<b>Quote-part des fonds propres</b>	<b>45,8 %</b>	<b>52,2 %</b>	<b>53,7 %</b>	<b>50,8 %</b>	<b>51,4 %</b>
<b>Rendement fonds propres (ROE) <sup>1</sup></b>	<b>12,6 %</b>	<b>13,0 %</b>	<b>12,0 %</b>	<b>11,3 %</b>	<b>12,2 %</b>
<b>Effectif du personnel au 31.12.</b> (nombre de personnes)	<b>9 781</b>	<b>8 148</b>	<b>6 299</b>	<b>6 606</b>	<b>6 469</b>
<b>Effectif moyen du personnel (EMP)</b>	<b>10 433</b>	<b>8 364</b>	<b>6 548</b>	<b>6 384</b>	<b>6 248</b>

<sup>1</sup> Bénéfice / fonds propres au début de l'exercice

## Informations relatives aux actions

		2016	2015	2014	2013	2012
<b>Chiffres clés sur les titres <sup>1</sup></b>						
Cours de l'action au 31.12.	CHF	438.75	339.00	244.80	231.60	200.50
Plus haute valeur	CHF	449.00	340.00	257.50	235.00	205.00
Plus basse valeur	CHF	320.14	220.00	195.00	198.50	171.60
Ø volume échangé	unités	1 580	1 590	1 070	740	780
<b>Capitalisation boursière <sup>1</sup></b>						
Valeur au 31.12.	en millions de CHF	1 755	1 356	979	926	802
Plus haute valeur	en millions de CHF	1 796	1 360	1 030	940	820
Plus basse valeur	en millions de CHF	1 281	880	780	794	686
Fonds propres par action <sup>2</sup>	CHF	221.18	205.57	197.32	183.64	169.64
Bénéfice net par action <sup>2</sup>	CHF	25.18	23.75	22.00	19.23	19.06
EBITDA par action <sup>2</sup>	CHF	69.62	58.93	49.19	47.60	46.52
EBIT par action <sup>2</sup>	CHF	35.59	30.83	27.38	26.34	24.91
Rentabilité de l'action <sup>3</sup>		5,7%	7,0%	9,0%	8,3%	9,5%
Dividende <sup>4</sup>	CHF	7.00	7.00	6.50	6.00	6.00
Ratio de distribution		27,8%	29,5%	29,6%	31,2%	31,5%
Rendement sous forme de dividende <sup>5</sup>		1,6%	2,1%	2,7%	2,6%	3,0%

- 1 Un fractionnement d'actions dans un rapport de 1:10 a été effectué au 28 avril 2016.  
Pour une meilleure comparaison, les valeurs correspondantes des années précédentes ont été adaptées.
- 2 Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans la période considérée a servi de base pour déterminer les chiffres clés par action.
- 3 Bénéfice par action / cours de clôture annuel
- 4 Le versement pour l'exercice 2016 est soumis à approbation par l'assemblée générale.
- 5 Répartition par action / cours de clôture annuel

### Structure du capital au 31.12.

		2016	2015	2014	2013	2012
Capital-actions	mille CHF	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Réparti en nombre d'actions enregistrées	unité	4 000 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Valeur nominale par action enregistrée	CHF	0,50	5	5	5	5

### Changements dans le capital

		2016	2015	2014	2013	2012
Actions propres détenues par la société	unité	6 918	560	1 227	1 571	2 031
Actions enregistrées dans le registre des actions	unité	3 572 529	358 203	364 835	360 441	369 831
Actionnaires enregistrés	nombre	4 425	3 922	4 054	4 039	3 916

No de valeur 31 596 632  
 ISIN CH0315966322  
 Négoce SIX Swiss Exchange  
 Symbol SIX BELL; Bell N; Bell.SW  
 Cours actuels [www.bellfoodgroup.com](http://www.bellfoodgroup.com)

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

### Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale de Bell SA Bâle

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Bell SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, le compte de résultat consolidé, les flux de fonds et la justification des fonds propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 22 à 44) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

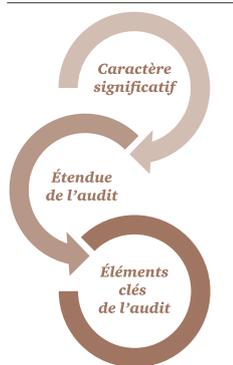
#### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Notre approche d'audit

##### Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 6'500'000

Nous avons effectué des contrôles (« full scope audits ») auprès de neuf sociétés du groupe situées dans six pays. Nos contrôles couvrent 94 % du chiffre d'affaires du groupe. Par ailleurs, des procédures d'audit définies spécifiquement ont été réalisées auprès de deux autres sociétés du groupe situées dans deux pays, qui couvrent 2 % supplémentaires du chiffre d'affaires du groupe.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Actualité de valeur du goodwill

#### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

<b>Caractère significatif global pour le groupe</b>	CHF 6'500'000
<b>Détermination</b>	5 % du bénéfice d'exploitation avant impôts
<b>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</b>	Nous avons choisi le bénéfice d'exploitation avant impôts comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le président du Conseil d'administration et la direction générale du groupe de leur rapporter les anomalies supérieures à CHF 500'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

#### **Étendue de l'audit**

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour nous permettre d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers consolidés et le secteur d'activité du groupe.

#### **Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers consolidés pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

## Actualité de valeur du goodwill

### Éléments clés de l'audit

Conformément à l'annexe 13 aux comptes consolidés, il existe au 31 décembre 2016 des postes de goodwill pour un montant de CHF 143.7 millions. Ceux-ci résultent des acquisitions faites au cours de précédentes périodes et de celles faites au cours de l'exercice sous revue (voir annexe 10 aux comptes consolidés). Les postes de goodwill sont amortis linéairement sur une durée totale comprise entre 8 et 15 ans.

En 2016, les postes de goodwill ont augmenté de CHF 140.8 millions suite à des acquisitions et ont diminué de CHF 20.6 millions suite à des amortissements. Au total, les postes de goodwill ont ainsi augmenté de CHF 120.2 millions (net).

En présence d'indicateurs de dépréciations de valeur des postes de goodwill, la direction du groupe procède à un contrôle de leur actualité de valeur.

Lors de l'évaluation de l'actualité de valeur, la direction du groupe dispose de marges d'appréciation importantes concernant les flux de trésorerie (volumes de ventes attendus, prix de vente et coûts) et les taux d'actualisation appliqués. C'est pourquoi nous considérons le contrôle de l'actualité de valeur du goodwill comme un élément clé de l'audit.

La direction du groupe n'a pas constaté d'indicateurs de dépréciations de valeur pour les postes de goodwill, à l'exception du poste de goodwill Allemagne. Compte tenu des résultats locaux, la direction du groupe a réalisé un test de dépréciation de valeur pour le goodwill Allemagne. Ce contrôle a mis en évidence un besoin de correction de valeur de CHF 2.8 millions. Ainsi, ce poste de goodwill a fait l'objet d'une correction de valeur pour ce même montant (après amortissement annuel) en 2016.

### Manière dont les éléments clés ont été examinés

Dans un premier temps, nous nous sommes concentrés sur la définition d'indicateurs de dépréciations de valeur. Nous avons réalisé à cet effet les procédures d'audit suivantes :

- Pour l'identification d'indicateurs éventuels de dépréciations de valeur, nous avons discuté avec la direction du groupe des résultats et des perspectives d'avenir des différents sousgroupes/sociétés et examiné les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration et de la direction du groupe.
- Par ailleurs, nous avons contrôlé les ajouts au cours de l'exercice sous revue, y compris la détermination du goodwill. À cet effet, nous avons fait appel à des spécialistes de l'évaluation immobilière, qui nous ont apporté leur soutien lors du contrôle de l'expertise d'évaluation immobilière demandée par Bell.

Dans un deuxième temps, nous avons, dans le cadre du contrôle de la correction de valeur du goodwill Allemagne, réalisé les procédures d'audit suivantes :

- Nous avons comparé les résultats de l'exercice sous revue avec les prévisions qui ont été faites l'année précédente. Nous avons ainsi pu évaluer, a posteriori, la précision d'estimation des hypothèses adoptées par la direction du groupe.
- Nous avons comparé les chiffres du budget 2017 et de la planification pluriannuelle approuvés par le Conseil d'administration avec les données du test de dépréciation.
- Nous avons contrôlé la plausibilité des taux d'actualisation appliqués, des investissements nécessaires et des perspectives de croissance prises en compte

Nous considérons que le processus d'évaluation utilisé par la direction du groupe constitue une base appropriée et suffisante pour la vérification de l'actualité de valeur des postes de goodwill figurant au bilan.

### **Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers consolidés, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons si l'utilisation par le Conseil d'administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers consolidés est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de remettre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats concernant les informations financières des entités et celles des activités du groupe, pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers consolidés. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives du contrôle interne constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à son comité compétent une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences éthiques applicables relatives à l'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui pourraient raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvegarde prises le cas échéant dans ce contexte.

À partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec son comité compétent, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un tel élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui y seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

#### **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

PricewaterhouseCoopers AG

Gerd Tritschler

Arsim Arslani

Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Expert-réviseur

Bâle, le 26 janvier 2017

## Bell SA – Bilan

en milliers de CHF		31.12.2016	Part	31.12.2015	Part
Disponibilités		160 261		327	
Titres évalués au cours boursier		1 830		1 810	
Autres créances à court terme à l'égard de tiers		81		10 662	
Autres créances à court terme à l'égard de sociétés du groupe		21 684		20 190	
Compte de régularisation actif à l'égard de tiers		2 499		1 170	
<b>Actifs circulants</b>		<b>186 355</b>	<b>13,5 %</b>	34 159	3,9 %
Immobilisations financières					
	Prêts à des sociétés du groupe	770 975		658 822	
	Autres immobilisations financières	–		134	
Participations					
	Participations majoritaires	415 625		170 790	
	Participations minoritaires	10 213		9 928	
Immobilisations corporelles					
	Terrains	–		–	
	Bâtiments	–		–	
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>1 196 813</b>	<b>86,5 %</b>	839 673	96,1 %
<b>Actifs</b>		<b>1 383 168</b>	<b>100,0 %</b>	873 832	100,0 %
Engagements de livraisons / prestations tiers		1 138		180	
Engagements de livraisons / prestations société mère		–		13	
Autres engagements à court terme à l'égard de tiers		881		115	
Autres engagements à court terme sociétés du groupe		129 940		–	
Compte de régulation passif à l'égard de tiers		4 569		3 292	
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		<b>136 527</b>	<b>9,9 %</b>	3 600	0,4 %
Engagements à long terme avec intérêts à l'égard de tiers		650 000		350 000	
Provisions à long terme		750		–	
<b>Fonds étrangers à long terme</b>		<b>650 750</b>	<b>47,0 %</b>	350 000	40,1 %
<b>Fonds étrangers</b>		<b>787 277</b>	<b>56,9 %</b>	353 600	40,5 %
Capital-actions		2 000		2 000	
Réserves légales issues du bénéfice		10 000		10 000	
Réserves libres issues du bénéfice		481 277		453 916	
Actions propres		–2 382		–1 044	
Bénéfice de l'exercice		104 997		55 360	
<b>Fonds propres</b>		<b>595 891</b>	<b>43,1 %</b>	520 232	59,5 %
<b>Passifs</b>		<b>1 383 168</b>	<b>100,0 %</b>	873 832	100,0 %

**Bell SA – Compte de résultat**

en milliers de CHF	2016	2015
Produits des participations	103 832	54 238
Autres produits financiers	121 934	13 796
Autres produits	3 424	3 180
<b>Produits</b>	<b>229 190</b>	<b>71 214</b>
Charges administratives	2 487	2 638
Autres charges d'exploitation	417	335
Correctifs de valeurs sur les immobilisations financières	106 578	4 242
Charges financières	13 938	8 008
<b>Charges</b>	<b>123 420</b>	<b>15 223</b>
<b>Bénéfice annuel avant impôts</b>	<b>105 770</b>	<b>55 990</b>
Impôts	773	630
<b>Bénéfice annuel après impôts</b>	<b>104 997</b>	<b>55 360</b>

## Bell SA – Annexe

### Indications relatives à la présentation des comptes

Les comptes annuels reposent sur les principes de la comptabilité commerciale et de la présentation des comptes conformément au Code suisse des obligations. Les principes requis par la loi sont appliqués. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont évalués en francs suisses à la date du bilan, au cours en vigueur à ce jour. Les cours de conversion appliqués sont mentionnés à la page 26 du rapport du groupe.

Les participations et les prêts sont portés au bilan aux valeurs d'acquisition, en tenant compte de correctifs. Les titres sont évalués aux cours boursiers à la date du bilan.

en milliers de CHF	2016	2015
Montant total des cautions, garanties, nantisements en faveur de sociétés du groupe <sup>1</sup>	–	325
Montant total des actifs gagés à leur valeur comptable	–	–
Engagements résultant de contrats de location et droits de superficie à long terme		
exigibles dans un délai d'un an	44	44
exigibles dans un délai d'un à cinq ans	178	178
exigibles dans un délai supérieur à cinq ans	1 015	1 015
Participations importantes	Page 44	–
Options et droits de participation détenus par le conseil d'administration et la direction générale	Page 38	–
Options et droits de participation attribués par le conseil d'administration et la direction générale	Page 18	–
Informations relatives aux emprunts obligataires émis	Page 31	–
Actions propres selon justification des fonds propres des comptes du groupe	Page 25	–
Actionnaire principal : Groupe Coop Société Coopérative, Bâle	66,29%	66,29%

<sup>1</sup> La société est responsable de manière solidaire et illimitée des engagements résultant du groupe d'imposition TVA (impôts, intérêts, amendes éventuelles) ainsi que de la gestion de trésorerie centralisée du groupe Bell.

### Informations et explications relatives aux comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire de Bell SA a décidé le 19.04.2016 de fractionner les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5.00 chacune dans un rapport de 1 à 10. La division est effective depuis le 02.05.2016 (date de détachement 28.04.2016). Suite à cette opération, le capital-actions de Bell SA demeure inchangé à CHF 2'000'000, nouvellement divisé en 4'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50.

Le nombre d'emplois à plein temps est inférieur à dix.

### Impôts directs

Les impôts sur le capital sont affichés dans le compte de résultat sous le poste « Autres charges d'exploitation ». Seuls les impôts sur le bénéfice sont indiqués comme poste séparé dans la partie non liée à l'exploitation.

### Evènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement majeur soumis à une publication n'est survenu après la date du bilan.

## Répartition du bénéfice

Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

en milliers de CHF	2016	2015
<b>Répartition du bénéfice</b>		
Bénéfice de l'exercice	104 997	55 360
Dividende CHF 7.00 / par action	28 000	28 000
Affectation aux réserves libres issues du bénéfice	76 997	27 360
<b>Total des répartitions</b>	<b>104 997</b>	<b>55 360</b>

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

### Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale de Bell SA Bâle

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Bell SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2016 et le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers (pages 52 à 54) au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

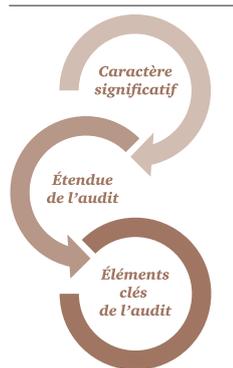
#### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Notre approche d'audit

##### Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 2 500 000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour nous permettre d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Actualité de valeur des participations et des prêts à des sociétés du groupe

#### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

<b>Caractère significatif global</b>	CHF 2 500 000
<b>Détermination</b>	0.5 % des actifs nets
<b>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</b>	Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif les actifs nets, car la société détient principalement des participations et octroie des prêts à des sociétés du groupe.

Nous avons convenu avec le président du conseil d'administration et la direction générale du groupe de leur rapporter les anomalies supérieures à CHF 250'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

#### **Etendue de l'audit**

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

#### **Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

### Actualité de valeur des participations et des prêts à des sociétés du groupe

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Les participations et prêts à des sociétés du groupe s'élèvent à CHF 1'196,8 millions. Ces participations et ces prêts représentent des postes importants du bilan.</p> <p>En présence d'indicateurs de dépréciations de valeur de ces participations et de ces prêts, la direction du groupe procède à un contrôle de leur actualité de valeur.</p> <p>Lors de l'évaluation de l'actualité de valeur, la direction du groupe dispose de marges d'appréciation importantes pour la détermination des taux d'actualisation appliqués sur les flux de trésorerie pronostiqués (sur la base des volumes des ventes, des prix de vente et des coûts à prévoir).</p>	<p>Nous nous sommes concentrés sur l'existence d'indicateurs de dépréciations de valeur. Nous avons réalisé à cet effet les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous avons comparé les résultats de l'exercice sous revue avec les prévisions qui ont été faites l'année précédente. Nous avons ainsi pu évaluer, a posteriori, la précision d'estimation des hypothèses adoptées par la direction du groupe.</li> <li>- De même, pour l'identification d'indicateurs éventuels de dépréciations de valeur, nous avons discuté avec la direction du groupe des résultats et des perspectives d'avenir des différentes sociétés et examiné les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration et de la direction du groupe.</li> </ul> <p>Nous considérons que la méthode utilisée par la direction du groupe pour l'identification d'éventuels indicateurs de dépréciations de valeur des participations et des prêts inscrits au bilan constitue une base appropriée et suffisante.</p>

### Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne.
- Nous évaluons si l'utilisation par le conseil d'administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de remettre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives du contrôle interne constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à son comité compétent une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences éthiques applicables relatives à l'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui pourraient raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvegarde prises le cas échéant dans ce contexte.

A partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec son comité compétent, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un tel élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui y seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

**Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers AG

Gerd Tritschler

Arsim Arslani

Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Expert-réviseur

Bâle, le 26 janvier 2017

# Contacts & Impressum



En ligne

[www.bellfoodgroup.com/report-fr](http://www.bellfoodgroup.com/report-fr)

## Informations actuelles

Vous trouverez des informations complétant le rapport annuel, ainsi que d'autres informations actuelles sur groupe Bell, à l'adresse [www.bellfoodgroup.com](http://www.bellfoodgroup.com).

## Contacts

### Siège

Bell SA • Elsässerstrasse 174 • 4056 Bâle • Suisse  
Tél. +41 58 326 2000 • Fax +41 58 326 2100  
[info@bellfoodgroup.com](mailto:info@bellfoodgroup.com) • [www.bellfoodgroup.com](http://www.bellfoodgroup.com)

### Registre des actions

Bell SA • Elsässerstrasse 174 • 4056 Bâle • Suisse  
Tél. +41 58 326 2020 • Fax +41 58 326 2119  
[share.registry@bellfoodgroup.com](mailto:share.registry@bellfoodgroup.com)

### Conformité (Compliance)

Michael Gloor • Chief Compliance Officer  
Bell SA • Elsässerstrasse 174 • 4056 Bâle • Suisse  
Tél. +41 58 326 2754 • Fax +41 58 326 2100  
[michael.gloor@bellfoodgroup.com](mailto:michael.gloor@bellfoodgroup.com)  
[www.bellfoodgroup.com](http://www.bellfoodgroup.com)

### Corporate Communication

Bell SA • Elsässerstrasse 174 • 4056 Bâle • Suisse  
Tél. +41 58 326 3030 • Fax +41 58 326 2114  
[media@bellfoodgroup.com](mailto:media@bellfoodgroup.com)

### Sites internet des marques

[www.bell.ch](http://www.bell.ch)  
[www.bell1869.com](http://www.bell1869.com)  
[www.zimbo.de](http://www.zimbo.de)  
[www.abraham.de](http://www.abraham.de)  
[www.mossieuropelette.fr](http://www.mossieuropelette.fr)  
[www.eisberg.com](http://www.eisberg.com)  
[www.cher-mignon.ch](http://www.cher-mignon.ch)  
[www.hilcona.com](http://www.hilcona.com)

### Bell Suisse

Bell Suisse SA • Elsässerstrasse 174 • 4056 Bâle • Suisse  
Tél. +41 58 326 2626 • Fax +41 58 326 2100  
[info.ch@bellfoodgroup.com](mailto:info.ch@bellfoodgroup.com) • [www.bellfoodgroup.com](http://www.bellfoodgroup.com)

### Bell Allemagne

Bell Deutschland Holding GmbH  
Brookdamm 21 • 21217 Seevetal • Allemagne  
Tél. +49 40 7680050 • Fax +49 40 768005 301  
[info.de@bellfoodgroup.com](mailto:info.de@bellfoodgroup.com) • [www.bellfoodgroup.com](http://www.bellfoodgroup.com)

### Bell Benelux Holding N.V.

Z.3 Doornveld 70 • 1731 Zellik • Belgique  
Tél. +32 2 4816 676 • Fax +32 2 4816 679  
[info.be@bellfoodgroup.com](mailto:info.be@bellfoodgroup.com) • [www.bellfoodgroup.com](http://www.bellfoodgroup.com)

### Bell International

Bell France Holding SAS  
Champ Saint-Pierre • 63460 Teilhède • France  
Tél. +33 473 64 3131 • Fax +33 473 64 3140  
[info.fr@bellfoodgroup.com](mailto:info.fr@bellfoodgroup.com) • [www.bellfoodgroup.com](http://www.bellfoodgroup.com)

### Bell Polska Sp. z o.o.

Ul. Mokra 11 • 32-005 Niepołomice • Pologne  
Tél. +48 12 28100 34 • Fax +48 12 28100 38  
[info.pl@bellfoodgroup.com](mailto:info.pl@bellfoodgroup.com) • [www.bellfoodgroup.com](http://www.bellfoodgroup.com)

### ZIMBO Perbál Húsipari Termelő Kft.

Ipari Park 5 • 2074 Perbál • Hongrie  
Tél. +36 26 570 500 • Fax +36 26 570 021  
[info.hu@bellfoodgroup.com](mailto:info.hu@bellfoodgroup.com) • [www.bellfoodgroup.com](http://www.bellfoodgroup.com)

### ZIMBO CZECHIA s.r.o.

Na Zátorách 8 • 170 00 Praha 7, Holesovice  
République tchèque  
Tél. +420 266 712048 • Fax +420 266 712047  
[info.cz@bellfoodgroup.com](mailto:info.cz@bellfoodgroup.com) • [www.bellfoodgroup.com](http://www.bellfoodgroup.com)

### Hubers Landhendl GmbH

Hauptstrasse 80 • 5223 Pfaffstätt • Autriche  
Tél. +43 7742 3208 0 • Fax +43 7742 3208 44  
[office@huberslandhendl.at](mailto:office@huberslandhendl.at) • [www.huberslandhendl.at](http://www.huberslandhendl.at)

### Hilcona

Hilcona AG  
Bendererstrasse 21 • 9494 Schaan  
Principauté du Liechtenstein  
Tél. +41 58 895 95 95 • Fax +423 232 02 85  
[info@hilcona.com](mailto:info@hilcona.com) • [www.hilcona.com](http://www.hilcona.com)

### Eisberg/Gastro Star

Gastro Star SA  
Hüttenwiesenstrasse 4 • 8108 Dällikon • Suisse  
Tél. +41 44 847 5555 • Fax +41 44 847 5566  
[info@gastrostar.ch](mailto:info@gastrostar.ch) • [www.gastrostar.ch](http://www.gastrostar.ch)

### Eisberg Holding AG

Feldstrasse 12 • 8114 Dänikon • Suisse  
Tél. +41 44 847 2000 • Fax +41 44 847 3420  
[holding@eisberg.com](mailto:holding@eisberg.com) • [www.eisberg.com](http://www.eisberg.com)

## Impressum

### Remarques générales

Pour une meilleure lisibilité, les tournures de langage masculines englobent dans une même mesure les femmes et les hommes.

Toutes les valeurs ont été arrondies séparément.

### Clôture de rédaction

26.01.2017

### Informations prospectives

Le rapport annuel contient des informations prospectives. Celles-ci reposent d'une part sur des hypothèses et des estimations et d'autre part, sur les informations dont Bell disposait au moment de la clôture de rédaction. De ce fait, des développements et résultats effectifs pourraient éventuellement s'écarter sensiblement des prévisions exposées, expressément ou implicitement, dans ces informations prospectives.

Notre rapport annuel est publié en allemand, avec des traductions en français et en anglais. La version imprimée en allemand est déterminante dans tous les cas. Des versions imprimées supplémentaires peuvent être obtenues au siège de Bell ou commandées sur internet.

Le rapport annuel peut également être téléchargé sur nos sites internet :

– version en allemand :  
[www.bellfoodgroup.com/report-de](http://www.bellfoodgroup.com/report-de)

– version en français :  
[www.bellfoodgroup.com/report-fr](http://www.bellfoodgroup.com/report-fr)

– version en anglais :  
[www.bellfoodgroup.com/report-en](http://www.bellfoodgroup.com/report-en)

### Editeur

Bell SA  
Elsässerstrasse 174  
4056 Bâle  
Suisse

### Réalisation

Davide Elia, Bell SA,  
Responsable Corporate Marketing/Communication

Fabian Vetsch, Bell SA,  
Responsable de projet Corporate Communication

### Concept, réalisation graphique

Phorbis Communications SA

### Photos

Philipp Jeker, Zurich  
Eugen Leu & Partner AG, Riehen

### Impression

Werner Druck & Medien AG, Bâle

Bell SA • Elsässerstrasse 174 • 4056 Bâle • Suisse  
Tél. +41 58 326 2000 • Fax +41 58 326 2100  
info@bellfoodgroup.com

[www.bellfoodgroup.com](http://www.bellfoodgroup.com)